

AA

Exercice d'une activité professionnelle antérieure, pour ceux qui n'ont pas travaillé depuis mars de l'année dernière

 : sans objet (FI=1 ou AAM=1)
1 : a déjà exercé une activité professionnelle
2 : n'a jamais travaillé

AAI1

Année d'achèvement de l'immeuble (par tranche)

 : non renseigné
1 : achevé avant 1915
2 : achevé entre 1915 et 1948
3 : achevé entre 1949 et 1967
4 : achevé entre 1968 et 1974
5 : achevé entre 1975 et 1981
6 : achevé entre 1982 et mars 1990
7 : achevé postérieurement à mars 1990

AAI2

Année d'achèvement de l'immeuble par année à partir de 1982

 : sans objet (immeuble achevé avant 1982) ou non
renseigné
82 à 90 : 2 derniers chiffres de l'année d'achèvement

AAM

Exercice d'une activité professionnelle depuis mars de l'année dernière, pour ceux qui ne travaillent pas ou plus actuellement

 : sans objet (FI=1)
1 : la personne a travaillé
2 : la personne n'a pas travaillé

ACT

Activité au sens du BIT (3 postes)

1 : actif occupé (y compris contingent)
2 : chômeur
3 : inactif

ACT2

Activité au sens du BIT (2 postes)

1 : actif (y compris contingent et chômeur)
2 : inactif

ACT5

Activité au sens du BIT (5 postes)

1 : actif occupé
2 : contingent
3 : PSERE (Population sans Emploi à la Recherche d'un Emploi)
4 : autre chômeur BIT
5 : inactif

ACT7

Activité détaillée au sens du BIT (7 postes)

1 : actif occupé
2 : contingent
3 : PSERE (Population sans Emploi à la Recherche d'un Emploi)
4 : autre chômeur BIT
5 : étudiant, élève, stagiaire en formation
6 : retraité, ancien indépendant
7 : autre inactif

ACT7CJ

Activité détaillée du conjoint au sens du BIT

1 : actif occupé
2 : contingent
3 : PSERE (Population sans Emploi à la Recherche d'un Emploi)
4 : autre chômeur BIT
5 : étudiant, élève, stagiaire en formation
6 : retraité, ancien indépendant
7 : autre inactif

Fichier ménage

ACT7CM

Activité détaillée de la personne de référence du ménage (sens BIT)

1 : actif occupé
2 : contingent
3 : PSERE (Population sans Emploi à la Recherche d'un Emploi)
4 : autre chômeur BIT
5 : étudiant, élève, stagiaire en formation
6 : retraité, ancien indépendant
7 : autre inactif

Fichiers individu et ménage

ACTA

Année de cessation du dernier emploi (pour les inactifs ou les chômeurs)

: sans objet ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année de cessation d'activité

ACTM

Mois de cessation du dernier emploi (pour les inactifs ou les chômeurs)

: sans objet ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

ADCOMP

Complément d'adresse de l'établissement

ADCOMP

Complément d'adresse (N-1)

ADFE

Age de fin d'études calculé

: non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
06 à 34 : âge de fin d'études
35 : 35 ans et plus
99 : en cours d'études initiales

ADID

Même adresse d'établissement que l'année précédente pour les personnes déjà enquêtées

: soit la personne est enquêtée pour la première fois, soit elle a déjà été enquêtée et n'a pas la même adresse d'établissement que l'année précédente
1 : la personne, déjà enquêtée, travaille dans le même établissement à la même adresse que l'année précédente

ADIDP

Même adresse d'établissement qu'en partie A pour ceux qui travaillaient un an auparavant (partie F)

: sans objet ou non renseigné ou adresse différente de la partie A
1 : même adresse que partie A

AFE

Age de fin d'études
(ne pas utiliser, certains redressements n'étant pas effectués)

: non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
06 à 34 : âge de fin d'études
35 : 35 ans et plus
99 : en cours d'études

AG

Age détaillé pour les 15 ans et plus : l'âge est exprimé en années révolues au 31 décembre de l'année d'enquête

015 à ... : 15 ans à ...

AG3

Age regroupé (3 postes) pour les 15 ans ou plus (en années révolues)

15 : de 15 à 24 ans
25 : de 25 à 49 ans
50 : 50 ans et plus

AG5

Age regroupé (5 postes) pour les 15 ans ou plus (en années révolues)

15 : de 15 à 24 ans
25 : de 25 à 39 ans
40 : de 40 à 49 ans
50 : de 50 à 59 ans
60 : 60 ans et plus

AGCJ

Age détaillé du conjoint : l'âge est exprimé en années révolues

15 à 98 : âge détaillé
99 : 99 ans et plus

Fichier ménage

AGCM

Age détaillé du chef de ménage : l'âge est exprimé en années révolues

15 à 98 : âge détaillé
99 : 99 ans et plus

Fichiers individu et ménage

AGD

Age détaillé : l'âge est exprimé en années révolues au 31 décembre de l'année d'enquête

15 à 98 : âge détaillé
99 : 99 ans et plus

AGQ

Age quinquennal pour les 15 ans ou plus (en années révolues)

15 : de 15 à 19 ans
20 : de 20 à 24 ans
25 : de 25 à 29 ans
30 : de 30 à 34 ans
35 : de 35 à 39 ans
40 : de 40 à 44 ans
45 : de 45 à 49 ans
50 : de 50 à 54 ans
55 : de 55 à 59 ans
60 : de 60 à 64 ans
65 : de 65 à 69 ans
70 : de 70 à 74 ans
75 : 75 ans et plus

AH

Exercice d'une activité professionnelle effective

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
1 : personne ayant une activité professionnelle effective
(y compris apprentissage, stage de travail)
2 : personne sans activité professionnelle effective : élève-
fonctionnaire, stagiaire en formation ou en dispense d'activité

AHD

Exercice d'une activité professionnelle ou non

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
10 : personne ayant une activité professionnelle effective
(y compris apprentissage, stage de travail, congé de
maternité, de maladie)
20 : personne sans activité professionnelle effective : en
arrêt de travail de plus d'un an (longue maladie, accident)
21 : personne sans activité professionnelle effective : élève-
fonctionnaire
22 : personne sans activité professionnelle effective :
stagiaire en formation (FPA, stage de préparation à
l'emploi, stage FNE ou modulaire pour chômeur de longue
durée...)
23 : personne sans activité professionnelle effective : en
dispense d'activité ou en congé de conversion

AHDP

Exercice d'une activité professionnelle ou non en mars de l'année précédant l'enquête

-
- : sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
 - 10 : personne ayant une activité professionnelle effective (y compris apprentissage, stage de travail, congé de maternité, de maladie)
 - 20 : personne sans activité professionnelle effective : en arrêt de travail de plus d'un an (longue maladie, accident)
 - 21 : personne sans activité professionnelle effective : élève-fonctionnaire
 - 22 : personne sans activité professionnelle effective : stagiaire en formation (FPA, stage de préparation à l'emploi, stage FNE ou modulaire pour chômeur de longue durée...)
 - 23 : personne sans activité professionnelle effective : en dispense d'activité ou en congé de conversion
-

AHP

Situation de la personne un an auparavant

-
- : sans objet ou non renseigné
 - 1 : la personne avait une activité professionnelle effective (y compris apprentissage, stage de travail)
 - 2 : la personne n'avait pas d'activité professionnelle effective car elle était : élève-fonctionnaire, stagiaire en formation, en dispense d'activité ou en congé de conversion
-

AIDFAM

Aide familial

-
- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
 - 1 : la personne est "aide familial" ; elle a déclaré aider un membre de sa famille dans son travail, sans être salariée et c'est sa profession principale
 - 2 : la personne n'est pas "aide familial"
-

AIDFAMP

Aide familial en mars de l'année précédant l'enquête

-
- : sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
 - 1 : la personne était "aide familial"
 - 2 : la personne n'était pas "aide familial"
-

AIRE

Numéro d'aire

Numéro d'aire = RG, TECH, STTSECH, A, SA, CLE

Fichiers individu et ménage

ALC

Perception d'une allocation de chômage (versée par l'ASSEDIC)

: sans objet (implicite) (FI/=2 et RECHE/=1 et SOUH/=1
et ULT/=1 et OFFICE/=1)
1 : perçoit une allocation
2 : ne perçoit pas d'allocation
3 : sans objet (explicite) (a un emploi)

ALCN

Raisons de non-perception d'allocation de chômage

: sans objet (ALC/=1) ou non renseigné
1 : droits épuisés (a déjà été indemnisé,mais ne l'est plus aujourd'hui)
2 : demande d'allocation en cours de dépôt
3 : décision attendue de la demande d'allocation
4 : attente du premier versement de l'allocation
5 : demande d'allocation rejetée
6 : ne pense pas répondre aux conditions d'ouverture des droits
7 : autre situation

ALCNPR

Précisions sur la situation de la personne qui ne perçoit pas l'allocation de chômage

ALLOC

Perception ou non d'une allocation de chômage

: sans objet (implicite) (FI/=2 et RECHE/=1 et SOUH/=1
et ULT/=1 et OFFICE/=1)
1 : perçoit une allocation de chômage
2 : ne perçoit pas : droits épuisés
3 : ne perçoit pas : demande rejetée
4 : ne perçoit pas : en attente
5 : ne perçoit pas : autre raison

AM

Exercice d'une activité marginale au cours de la semaine précédant l'enquête, pour ceux qui ne travaillent pas ou plus actuellement

: sans objet (FI=1)
1 : la personne a travaillé la semaine de référence
2 : la personne n'a pas travaillé la semaine de référence

ANCA

Année d'entrée dans l'entreprise

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année d'entrée dans l'entreprise

ANCAA

Année de début d'emploi dans l'entreprise pour les chômeurs et les inactifs (partie D)

: sans objet ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année

ANCAP

Année d'entrée dans l'entreprise où la personne travaillait en mars de l'année précédant l'enquête

: sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année

ANCCHOM

Ancienneté de chômage (8 postes)

: sans objet ou non renseigné
1 : moins d'un mois
2 : de 1 mois à moins de 3 mois
3 : de 3 mois à moins de 6 mois
4 : de 6 mois à moins d'un an
5 : de 1 an à moins d'un an et demi
6 : de 1 an et demi à moins de 2 ans
7 : de 2 ans à moins de 3 ans
8 : de 3 ans ou plus

ANCCHOM1

Ancienneté de chômage (2 postes)

: sans objet ou non renseigné
1 : moins d'un an
2 : de 1 an ou plus

ANCENTR

Ancienneté dans l'entreprise

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
<32 : - en mois pour l'année d'enquête ou l'année précédente
32 à 98 : - en année à partir de 2 ans d'ancienneté (2 ans s'écrit 32 ; 3 ans s'écrit 33 ; 10 ans s'écrit 40)
99 : 69 ans ou plus

ANCENTR1

Ancienneté dans l'entreprise (regroupée)

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
1 : moins d'un an
2 : 1 an à moins de 5 ans
3 : 5 ans à moins de 10 ans
4 : 10 ans et plus

ANCINACT

Ancienneté de l'inactivité (8 postes)

 : sans objet (AA/=1) ou non renseigné
1 : moins d'un mois
2 : de 1 mois à moins de 3 mois
3 : de 3 mois à moins de 6 mois
4 : de 6 mois à moins d'un an
5 : de 1 an à moins d'un an et demi
6 : de 1 an et demi à moins de 2 ans
7 : de 2 ans à moins de 3 ans
8 : de 3 ans ou plus

ANCINATM

Ancienneté de l'inactivité en mois

 : sans objet ou non renseigné
0 à 95 : nombre de mois
99 : 8 ans et plus

ANCM

Mois d'entrée dans l'entreprise

 : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

ANCRECH

Ancienneté de la recherche (8 postes)

 : sans objet ou non renseigné
1 : moins d'un mois
2 : 1 mois à moins de 3 mois
3 : 3 mois à moins de 6 mois
4 : 6 mois à moins d'un an
5 : 1 an à moins d'un an et demi
6 : 1 an et demi à moins de 2 ans
7 : 2 ans à moins de 3 ans
8 : 3 ans et plus

ANPE

Inscription ou non à l'ANPE

1 : inscrit à l'ANPE (OFFICE=1 ou MRE8=8)
2 : non inscrit à l'ANPE

AR

Echantillon aréolaire ou spécial

0 : échantillon spécial
1 : échantillon aréolaire

Fichiers individu et ménage

ARETA

Arrondissement de la commune de l'établissement

: sans objet (hors Paris, Lyon, Marseille)
01 à 20 : numéro d'arrondissement

ARETAP

Arrondissement de la commune de l'établissement pour ceux qui travaillaient il y a un an

: sans objet (hors Paris, Lyon, Marseille)
01 à 20 : numéro d'arrondissement

AUTREMRE

Existence de démarches autres que l'inscription à l'ANPE au cours du mois précédant l'enquête

: sans objet
1 : a fait d'autres démarches que l'inscription à l'ANPE
2 : n'a fait aucune autre démarche

AVEMB

Emploi antérieur du salarié dans la même entreprise

: sans objet ou non renseigné
1 : oui, comme salarié placé par une entreprise de travail temporaire
2 : oui, comme apprenti
3 : oui, dans le cadre d'un TUC, SIVP ou autre stage rémunéré
4 : oui, dans le cadre d'une formation en alternance
5 : oui, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée
6 : oui, dans un autre cadre
7 : non (a été embauché directement, a créé son entreprise,...)

AVULT

Emploi antérieur dans la même entreprise (pour ceux qui ont trouvé un emploi ultérieur)

: sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
1 : oui, comme salarié placé par une entreprise de travail temporaire
2 : oui, comme apprenti
3 : oui, dans le cadre d'un TUC, SIVP ou autre stage rémunéré
4 : oui, dans le cadre d'une formation en alternance
5 : oui, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée
6 : oui, dans un autre cadre
7 : non

BIS

Numéro de rue : bis ou ter, concernant l'adresse de l'établissement

BISP

Numéro de rue bis ou ter (N-1)

BITA

Activité et chômage BIT : code intermédiaire

- 1 : actif au travail
 - 2 : actif non au travail
 - 3 : sans emploi
 - 4 : militaire du contingent
 - 5 : en attente d'emploi (OHTM)
-

BITAB

Activité et chômage BIT : code intermédiaire

- 1 : actif au travail
 - 2 : actif non au travail
 - 3 : actif militaire du contingent
 - 4 : PSERE (Population Sans Emploi à la Recherche d'un Emploi)
 - 5 : en attente d'un travail ultérieur
 - 6 : en attente (OHT)
 - 7 : inactif
-

BITABCJ

Activité et chômage BIT concernant le conjoint : code intermédiaire

- 1 : actif au travail
 - 2 : actif non au travail
 - 3 : actif militaire du contingent
 - 4 : PSERE (Population Sans Emploi à la Recherche d'un Emploi)
 - 5 : en attente d'un travail ultérieur
 - 6 : en attente (OHT)
 - 7 : inactif
-

Fichier ménage

BITABCM

Activité et chômage BIT concernant la personne de référence du ménage :
code intermédiaire

- 1 : actif au travail
 - 2 : actif non au travail
 - 3 : actif militaire du contingent
 - 4 : PSERE (Population Sans Emploi à la Recherche d'un Emploi)
 - 5 : en attente d'un travail ultérieur
 - 6 : en attente (OHT)
 - 7 : inactif
-

Fichiers individu et ménage

BITB

Activité et chômage BIT : code intermédiaire

- 1 : disponible et recherche un emploi
 - 3 : en attente d'emploi (ULT)
 - 4 : ne recherche pas ou non disponible
-

CA

Catégorie de population

-
- 0 : personne présente dans le ménage (ou personne temporairement absente, dans une autre situation que ci-dessous)
- 1 : militaire du contingent
- 2 : militaire de carrière logé en caserne ou en camp
- 3 : élève interne
- 4 : étudiant habitant une cité universitaire ou un foyer d'étudiants
- 5 : jeune vivant dans un foyer de jeunes travailleurs
- 6 : détenu
- 7 : malade en sanatorium, préventorium, aérium ; personne en traitement dans un hôpital psychiatrique, malade ou pensionnaire d'un établissement de soins ou de convalescence
- 8 : personne âgée vivant dans une maison de retraite ou un hospice
- 9 : ouvrier logé dans un baraquement de chantier temporaire de travaux publics
-

CHER

Profession cherchée

-
- : sans objet (DRE1/=5) ou non renseigné
- 1 : la personne cherche une profession précise
- 2 : la personne cherche plusieurs professions
- 3 : la personne cherche dans une gamme large d'emplois
- 4 : la personne cherche n'importe quoi
-

CHET

Changement éventuel d'établissement depuis un an

-
- 0 : pas de changement
- 1 : changement d'établissement sans changement d'entreprise
- 2 : changement d'entreprise (changement de raison sociale)
- 9 : sans objet ou impossible à déterminer
-

CHOMMOY

Ancienneté de chômage (en mois)

-
- : non renseigné
- 00 à 99 : nombre de mois
-

Remarque :

- si la personne n'a jamais travaillé :
ancienneté de chômage = ancienneté de recherche (RECHMOY)
- si la personne a déjà travaillé :
ancienneté de chômage est égale à la plus courte des deux périodes (ancienneté de recherche, ancienneté d'inactivité)
- si l'un des arguments est manquant, CHOMMOY = valeur manquante

CHP

Enquête du logement.

-
- 1 : le logement est enquêté
 - 2 : le logement n'est pas enquêté (immeuble neuf trouvé dans une aire et construit sur permis de 10 logements et plus)
 - 3 : le logement n'est pas enquêté (ménage collectif)
-

CHPUB

Type de salarié

-
- : sans objet (ST/=2) ou non renseigné
 - 1 : salarié mais chef de son entreprise
 - 2 : salarié de l'Etat ou des collectivités locales
 - 3 : autre salarié
-

CHPUBP

Type de salarié, en mars de l'année précédant l'enquête

-
- : sans objet (STP/=2) ou non renseigné
 - 1 : salarié mais chef de son entreprise
 - 2 : salarié de l'Etat ou des collectivités locales
 - 3 : autre salarié
-

CHULTA

Date de début de recherche d'un emploi (année) : concerne les personnes qui ont trouvé un emploi ultérieur

-
- : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
 - SP : la personne ne sait pas
 - 2 derniers chiffres de l'année indiquée
-

CHULTM

Date de début de recherche d'un emploi (mois) : concerne les personnes qui ont trouvé un emploi ultérieur

-
- : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
 - SP : la personne ne sait pas
 - 01 à 12 : janvier à décembre
-

CIRCA

Circonstances de cessation de l'activité professionnelle (partie D)

-
- : sans objet ou non renseigné
 - 01 : fin d'emploi à durée limitée
 - 02 : licenciement
 - 03 : démission
 - 04 : préretraite (payée par les ASSEDIC ou l'entreprise)
 - 05 : retraite, cessation d'une activité non salariée
 - 06 : cessation d'activité pour raisons de santé ou d'invalidité
 - 07 : cessation d'activité pour raisons personnelles (familiales, études...)
 - 08 : appel au service national
 - 09 : autre raison
-

CL

Catégorie de logement

-
- 1 : résidence principale (logement ou pièce indépendante où le ménage demeure la plus grande partie de l'année)
 - 2 : logement ou pièce indépendante utilisé occasionnellement
 - 3 : résidence secondaire ou logement loué (ou à louer) pour les loisirs ou les vacances
 - 4 : logement vacant (sans occupant, disponible ou non pour la vente ou la location)
-

Fichier ménage

CLE

Clé de contrôle de l'identifiant-aire

-
- 0 à 9 : - on affecte un "poids" à chaque numéro de l'identifiant aire : 1er chiffre de RG=1, 2e chiffre de RG=2, TECH=2, STTSECH=1, 1er chiffre de A=2, 2e chiffre de A=1, 3e chiffre de A=2, SA=1,
 - on multiplie chaque position par son poids ; pour tout nombre supérieur à 9, on somme les chiffres des dizaines et des unités, on effectue la somme des nombres obtenus.
 - soit S la somme obtenue ; $k \times 10$ le multiple de 10 immédiatement supérieur ou égal à S ; la clé est égale à $k \times 10 - S$
-

COHAB

Vie en couple ou non

-
- : sans objet (moins de 15 ans) ou non renseigné
 - 1 : vit en couple
 - 2 : ne vit pas en couple
-

COM

Commune de résidence

-
- 001, etc... : numéro de la commune dans le département (voir code géographique)
-

Fichiers individu et ménage

COMETA

Commune de l'établissement

-
- : lieu de travail hors de France ou dans l'agriculture ou dans les services domestiques ou non renseigné
- Commune de l'établissement
-

COMETAP

Commune de l'établissement pour ceux qui travaillaient il y a un an

COMPCL

Eléments complémentaires précisant l'intitulé de profession

COMPCLP

Eléments complémentaires précisant l'intitulé de profession, un an avant l'enquête

CRE

Circonstance à la suite de laquelle la personne est sans emploi

: sans objet (FI/=2 et RECHE/=1 et SOUH/=1 et ULT/=1 et OFFICE/=1) ou non renseigné

01 : a terminé (ou termine) ses études

02 : a terminé (ou termine) son service national

03 : a terminé un stage

04 : a quitté ou perdu un emploi d'intérim

05 : a quitté ou perdu un emploi à durée limitée

06 : a quitté ou perdu un emploi occasionnel

07 : a été licencié : licenciement collectif

08 : a été licencié : licenciement individuel

09 : a démissionné, y compris pour suivre ou se rapprocher de son conjoint, pour d'autres raisons familiales ou pour raison de santé

10 : a pris sa retraite

11 : avait cessé toute activité (pour s'occuper de sa famille, de ses enfants, pour raison de santé, etc)

12 : n'avait jamais travaillé

13 : autres cas

CRE7

Circonstance de recherche d'emploi calculée (regroupée)

: sans objet

1 : fin d'emploi précaire

2 : fin de service national

3 : licenciement

4 : démission

5 : fin d'études

6 : avait cessé toute activité ou n'avait jamais travaillé

7 : autres circonstances

CREACT

Circonstances de la recherche d'un autre emploi

: sans objet ou non renseigné

1 : il existe une crainte ou une certitude de perdre l'emploi actuel

2 : la personne désire trouver un emploi correspondant mieux à sa qualification ou à sa formation

3 : la personne désire trouver un emploi mieux payé

4 : la personne désire trouver un emploi plus proche de son domicile

5 : la personne désire trouver un emploi mieux adapté pour des raisons de santé

6 : la personne désire trouver des conditions de travail (horaires, pénibilité) meilleures

7 : la personne désire trouver un emploi dans une autre région

8 : la personne cherche à travailler plus (seconde activité ou emploi à durée de travail plus longue)

9 : autre circonstance

CREACTPR

Précisions sur la circonstance de la recherche d'un autre emploi

CREC

Circonstance de la recherche d'emploi calculée

- : sans objet
- 10 : fin d'emploi non salarié
- 11 : possède un emploi d'attente
- 12 : fin d'emploi (ou de stage) pour une personne ayant déclaré n'avoir travaillé que de façon purement occasionnelle
- 13 : fin d'emploi d'intérim
- 14 : fin de contrat à durée déterminée
- 15 : fin d'un autre emploi occasionnel
- 16 : licenciement collectif
- 17 : licenciement individuel
- 18 : démission
- 19 : retraite de salarié
- 20 : fin des études ; cherche un premier emploi (sauf purement occasionnel)
- 21 : fin des études ; a déjà travaillé
- 22 : fin du service militaire ; cherche un premier emploi (sauf purement occasionnel)
- 23 : fin du service militaire ; a déjà travaillé
- 24 : avait cessé toute activité depuis moins de 3 ans
- 25 : avait cessé toute activité depuis 3 ans ou plus
- 26 : n'avait jamais travaillé
- 30 : en provenance de l'étranger
- 31 : autres circonstances
- 32 : non renseigné

CREP

Circonstance à la suite de laquelle la personne était au chômage en mars de l'année précédant l'enquête

- : sans objet (FIP/=2) ou non renseigné
- 01 : après avoir terminé (ou pendant qu'il terminait) ses études
- 02 : après avoir terminé (ou pendant qu'il terminait) son service national
- 03 : après avoir terminé un stage
- 04 : après avoir quitté ou perdu un emploi d'intérim
- 05 : après avoir quitté ou perdu un emploi à durée limitée
- 06 : après avoir quitté ou perdu un emploi occasionnel
- 07 : après avoir été licencié : licenciement collectif
- 08 : après avoir été licencié : licenciement individuel
- 09 : après avoir démissionné, y compris pour suivre ou se rapprocher de son conjoint, pour d'autres raisons familiales ou pour raison de santé
- 10 : après avoir pris sa retraite
- 11 : avait cessé toute activité (pour s'occuper de sa famille, de ses enfants, pour raison de santé, etc)
- 12 : n'avait jamais travaillé
- 13 : autres cas

CREPR

Précisions sur les circonstances à la suite desquelles la personne est au chômage, recherche un emploi, est inscrite à l'ANPE, souhaite travailler, a trouvé un emploi qui commence ultérieurement

CSA

Catégorie socio-professionnelle du dernier emploi pour les
inactifs et les chômeurs (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs)

 : sans objet ou non déclaré
10 : agriculteurs exploitants
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 : professions libérales
33 : cadres de la fonction publique
34 : professeurs, professions scientifiques
35 : professions de l'information, des arts et des spectacles
37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42 : instituteurs et assimilés
43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 : clergé, religieux
45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 : professions intermédiaires administratives et commerciales
 des entreprises
47 : techniciens
48 : contremaîtres, agents de maîtrise
52 : employés civils et agents de service de la fonction publique
53 : policiers et militaires
54 : employés administratifs d'entreprises
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
62 : ouvriers qualifiés de type industriel
63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
64 : chauffeurs
65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 : ouvriers agricoles

CSACL

Dernière profession exercée en clair

CSATO

Catégorie socio-professionnelle du dernier emploi pour les
inactifs et les chômeurs (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs)
(chiffrement automatique)

 : non chiffré automatiquement
voir code CSA pour les autres modalités

CSE

Catégorie socio-professionnelle pour les actifs (niveau détaillé). Nomenclature PCS 1982

11 : agriculteurs sur petite exploitation
12 : agriculteurs sur moyenne exploitation
13 : agriculteurs sur grande exploitation
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 : professions libérales
33 : cadres de la fonction publique
34 : professeurs, professions scientifiques
35 : professions de l'information, des arts et des spectacles
37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42 : instituteurs et assimilés
43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 : clergé, religieux
45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 : techniciens
48 : contremaîtres, agents de maîtrise
52 : employés civils et agents de service de la fonction publique
53 : policiers et militaires
54 : employés administratifs d'entreprises
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
62 : ouvriers qualifiés de type industriel
63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
64 : chauffeurs
65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 : ouvriers agricoles
81 : chômeurs n'ayant jamais travaillé
83 : militaires du contingent

NB : pour les actifs occupés la CS est celle de l'emploi actuel, pour les chômeurs la CS est celle du dernier emploi

CSEI

Catégorie socio-professionnelle pour les actifs (niveau intermédiaire). Nomenclature PCS 1982

10 : agriculteurs exploitants
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus
31 : professions libérales
32 : cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
36 : cadres d'entreprises
41 : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 : techniciens
48 : contremaîtres, agents de maîtrise
51 : employés de la fonction publique
54 : employés administratifs d'entreprises
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
61 : ouvriers qualifiés
66 : ouvriers non qualifiés
69 : ouvriers agricoles
81 : chômeurs n'ayant jamais travaillé
83 : militaires du contingent

NB : pour les actifs occupés la CS est celle de l'emploi actuel, pour les chômeurs la CS est celle du dernier emploi

CSEP

Catégorie socio-professionnelle (niveau détaillé - nomenclature PCS 1982) correspondant à l'emploi occupé un an avant l'enquête

: sans objet
voir code CSE pour les autres modalités

CSPIP

Catégorie socio-professionnelle correspondant à l'emploi occupé un an avant l'enquête (niveau intermédiaire). Nomenclature PCS 1982

10 : agriculteurs exploitants
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus
31 : professions libérales
32 : cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
36 : cadres d'entreprises
41 : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 : techniciens
48 : contremaîtres, agents de maîtrise
51 : employés de la fonction publique
54 : employés administratifs d'entreprises
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
61 : ouvriers qualifiés
66 : ouvriers non qualifiés
69 : ouvriers agricoles
83 : militaires du contingent

CSPP

Catégorie socio-professionnelle du père (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs)

: sans objet ou non déclaré
voir code CSA pour les autres modalités

CSPPCL

Profession du père de la personne, à l'époque où la personne a cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université

CSPPTO

Catégorie socio-professionnelle du père (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs) (chiffrement automatique)

: non chiffré automatiquement
voir code CSA pour les autres modalités

CSRECH

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi recherché (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs)

: sans objet ou non déclaré
10 : agriculteurs exploitants
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 : professions libérales
33 : cadres de la fonction publique
34 : professeurs, professions scientifiques
35 : professions de l'information, des arts et des spectacles
37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42 : instituteurs et assimilés
43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 : clergé, religieux
45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 : techniciens
48 : contremaîtres, agents de maîtrise
52 : employés civils et agents de service de la fonction publique
53 : policiers et militaires
54 : employés administratifs d'entreprises
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
62 : ouvriers qualifiés de type industriel
63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
64 : chauffeurs
65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 : ouvriers agricoles

CSRECHCL

Profession et qualification cherchées (en clair)

CSRECHTO

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi recherché (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs)
(chiffrement automatique)

: non chiffré automatiquement
voir code CSRECH pour les autres modalités

CSSEC

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi secondaire
(niveau détaillé sauf pour les agriculteurs)

 : sans objet ou non déclaré
10 : agriculteurs exploitants
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 : professions libérales
33 : cadres de la fonction publique
34 : professeurs, professions scientifiques
35 : professions de l'information, des arts et des spectacles
37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42 : instituteurs et assimilés
43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 : clergé, religieux
45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 : professions intermédiaires administratives et commerciales
 des entreprises
47 : techniciens
48 : contremaîtres, agents de maîtrise
52 : employés civils et agents de service de la fonction publique
53 : policiers et militaires
54 : employés administratifs d'entreprises
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
62 : ouvriers qualifiés de type industriel
63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
64 : chauffeurs
65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 : ouvriers agricoles

CSSECCL

Profession en clair exercée à titre secondaire

CSSECTO

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi secondaire
(niveau détaillé sauf pour les agriculteurs)
(chiffrement automatique)

 : non chiffré automatiquement
voir code CSSEC pour les autres modalités

CSTOT

Catégorie socio-professionnelle (niveau détaillé)

11 : agriculteurs sur petite exploitation
12 : agriculteurs sur moyenne exploitation
13 : agriculteurs sur grande exploitation
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 : professions libérales
33 : cadres de la fonction publique
34 : professeurs, professions scientifiques
35 : professions de l'information, des arts et des spectacles
37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42 : instituteurs et assimilés
43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 : clergé, religieux
45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 : professions intermédiaires administratives et commerciales
des entreprises
47 : techniciens
48 : contremaîtres, agents de maîtrise
52 : employés civils et agents de service de la fonction publique
53 : policiers et militaires
54 : employés administratifs d'entreprises
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
62 : ouvriers qualifiés de type industriel
63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
64 : chauffeurs
65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 : ouvriers agricoles
71 : anciens agriculteurs exploitants
72 : anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74 : anciens cadres
75 : anciennes professions intermédiaires
77 : anciens employés
78 : anciens ouvriers
81 : chômeurs n'ayant jamais travaillé
83 : militaires du contingent
84 : élèves, étudiants
85 : personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans
(sauf retraités)
86 : personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus
(sauf retraités)

CSTOTCJ

Catégorie socio-professionnelle du conjoint
(niveau détaillé)

voir code CSTOT pour les modalités

Fichier ménage

CSTOTCM

Catégorie socio-professionnelle de la personne de référence du ménage
(niveau détaillé)

voir code CSTOT pour les modalités

Fichiers individu et ménage

CSTOTI

Catégorie socio-professionnelle (niveau intermédiaire)

10 : agriculteurs exploitants
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus
31 : professions libérales
32 : cadres de la fonction publique, professions intellectuelles
et artistiques
36 : cadres d'entreprises
41 : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé,
de la fonction publique et assimilés
46 : professions intermédiaires administratives et commerciales
des entreprises
47 : techniciens
48 : contremaîtres, agents de maîtrise
51 : employés de la fonction publique
54 : employés administratifs d'entreprises
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
61 : ouvriers qualifiés
66 : ouvriers non qualifiés
69 : ouvriers agricoles
71 : anciens agriculteurs exploitants
72 : anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73 : anciens cadres et professions intermédiaires
76 : anciens employés et ouvriers
81 : chômeurs n'ayant jamais travaillé
82 : inactifs divers (autres que retraités)
83 : militaires du contingent

CSULT

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi qui commencera plus tard (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs)

 : sans objet ou non déclaré
10 : agriculteurs exploitants
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 : professions libérales
33 : cadres de la fonction publique
34 : professeurs, professions scientifiques
35 : professions de l'information, des arts et des spectacles
37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42 : instituteurs et assimilés
43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 : clergé, religieux
45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 : techniciens
48 : contremaîtres, agents de maîtrise
52 : employés civils et agents de service de la fonction publique
53 : policiers et militaires
54 : employés administratifs d'entreprises
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
62 : ouvriers qualifiés de type industriel
63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
64 : chauffeurs
65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 : ouvriers agricoles

CSULTCL

Nature de l'emploi ultérieur (profession)

CSULTTO

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi qui commencera plus tard (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs)
(chiffrement automatique)

 : non chiffré automatiquement
voir code CSULT pour les autres modalités

DCSA

Catégorie socio-professionnelle du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (niveau agrégé)

 : sans objet ou non renseigné
1 : agriculteurs exploitants
2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprises
3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
4 : professions intermédiaires
5 : employés
6 : ouvriers

DCSE

Catégorie socio-professionnelle pour les actifs (niveau agrégé)
Nomenclature PCS 1982

: sans objet ou non renseigné
1 : agriculteurs exploitants
2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprises
3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
4 : professions intermédiaires
5 : employés
6 : ouvriers
8 : chômeurs n'ayant jamais travaillé ou militaires du contingent

NB : pour les actifs occupés (sauf militaires du contingent), la CS est celle de l'emploi actuel, pour les chômeurs la CS est celle du dernier emploi

DCSEP

Catégorie socio-professionnelle (niveau agrégé - Nomenclature PCS 1982) correspondant à l'emploi occupé un an avant l'enquête

: sans objet (FIP/=1,4)
1 : agriculteurs exploitants
2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprises
3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
4 : professions intermédiaires
5 : employés
6 : ouvriers
8 : militaires du contingent

DCSTOT

Catégorie socio-professionnelle (niveau agrégé)

1 : agriculteurs exploitants
2 : artisans, commerçants, et chefs d'entreprises
3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
4 : professions intermédiaires
5 : employés
6 : ouvriers
7 : retraités
8 : autres personnes sans activité professionnelle ou militaires du contingent

DDIPL

Diplôme le plus élevé obtenu (1er chiffre de DIPL)

: diplôme non déclaré
1 : diplôme supérieur
3 : baccalauréat + 2 ans
4 : baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau
5 : CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau
6 : BEPC seul
7 : aucun diplôme ou CEP

DDIPL1

Code équivalent à DDIPL mais présenté par diplôme croissant, et distinguant les personnes en cours d'études initiales

 : diplôme non déclaré
1 : aucun diplôme ou CEP
2 : BEPC seul
3 : CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau
4 : baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau
5 : baccalauréat + 2 ans
6 : diplôme supérieur
7 : en cours d'études initiales

DEA

Année d'enquête

Deux derniers chiffres de l'année d'enquête

DEB

Statut du salarié

 : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST/=2) ou (CHPUB=1) ou
 (INTERIM=1) ou (STJ=1) ou non renseigné
1 : apprenti sous contrat
2 : en période d'essai
3 : en stage d'entrée dans la profession (avocat stagiaire,
 expert-comptable stagiaire, etc.)
4 : aucune de ces situations

DEBP

Statut du salarié en mars de l'année précédant l'enquête

 : sans objet ou non renseigné
1 : apprenti sous contrat
2 : en période d'essai
3 : en stage d'entrée dans la profession (avocat stagiaire,
 expert-comptable stagiaire, etc.)
4 : aucune de ces situations

DEBULTA

Date de début de l'emploi ultérieur (année)

 : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
SP : la personne ne sait pas
 2 derniers chiffres de l'année indiquée

DEBULTM

Date de début de l'emploi ultérieur (mois)

 : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
SP : la personne ne sait pas
01 à 12 : janvier à décembre

DEC

Raison principale de non recherche d'emploi

-
- : sans objet (DRE1/=3,4) ou non renseigné
 - 01 : se juge trop jeune ou trop âgé pour les employeurs
 - 02 : pense ne pas avoir l'instruction, la formation, les qualifications ou l'expérience requises
 - 03 : a des problèmes de santé
 - 04 : se heurte à d'autres difficultés personnelles (discrimination, préjugés raciaux, sexistes, difficultés linguistiques, casier judiciaire)
 - 05 : ne sait pas comment chercher
 - 06 : pense qu'il n'y a pas d'emploi disponible à proximité
 - 07 : pense qu'il n'y a pas d'emploi disponible dans son domaine de compétence
 - 08 : n'a pas le droit (préretraité,...)
 - 09 : n'est pas disponible actuellement (raisons familiales, service national,...)
 - 10 : attend le résultat de démarches antérieures (concours, test entretien, dispositions pour s'établir à son compte)
 - 11 : ne souhaite pas commencer ses recherches immédiatement
 - 12 : ne souhaite pas reprendre un emploi (pour le moment, ou définitivement)
 - 13 : autre raison
-

DECPR

Précisions sur la raison principale de non recherche d'emploi

DEM

Mois d'enquête

-
- 03 : mars (par construction dans toute la série)
-

NB : exception pour 1990, l'enquête s'est déroulée en janvier

DEP

Département de résidence

01 : Ain
02 : Aisne
03 : Allier
04 : Alpes-de-Haute Provence
05 : Hautes-Alpes
06 : Alpes-Maritimes
07 : Ardèche
08 : Ardennes
09 : Ariège
10 : Aube
11 : Aude
12 : Aveyron
13 : Bouches-du-Rhône
14 : Calvados
15 : Cantal
16 : Charente
17 : Charente-Maritime
18 : Cher
19 : Corrèze
20 : Corse
21 : Côte-d'Or
22 : Côtes-d'Armor
23 : Creuse
24 : Dordogne
25 : Doubs
26 : Drôme
27 : Eure
28 : Eure-et-Loir
29 : Finistère
30 : Gard
31 : Haute-Garonne
32 : Gers
33 : Gironde
34 : Hérault
35 : Ille-et-Vilaine
36 : Indre
37 : Indre-et-Loire
38 : Isère
39 : Jura
40 : Landes
41 : Loir-et-Cher
42 : Loire
43 : Haute-Loire
44 : Loire-Atlantique
45 : Loiret
46 : Lot
47 : Lot-et-Garonne
48 : Lozère
49 : Maine-et-Loire
50 : Manche
51 : Marne
52 : Haute-Marne
53 : Mayenne
54 : Meurthe-et-Moselle
55 : Meuse
56 : Morbihan
57 : Moselle
58 : Nièvre
59 : Nord
60 : Oise
61 : Orne
62 : Pas-de-Calais
63 : Puy-de-Dôme
64 : Pyrénées-Atlantiques
65 : Hautes-Pyrénées

66 : Pyrénées-Orientales
67 : Bas-Rhin
68 : Haut-Rhin
69 : Rhône
70 : Haute-Saône
71 : Saône-et-Loire
72 : Sarthe
73 : Savoie
74 : Haute-Savoie
75 : Ville de Paris
76 : Seine-Maritime
77 : Seine-et-Marne
78 : Yvelines
79 : Deux-Sèvres
80 : Somme
81 : Tarn
82 : Tarn-et-Garonne
83 : Var
84 : Vaucluse
85 : Vendée
86 : Vienne
87 : Haute-Vienne
88 : Vosges
89 : Yonne
90 : Territoire de Belfort
91 : Essonne
92 : Hauts-de-Seine
93 : Seine-Saint-Denis
94 : Val-de-Marne
95 : Val-d'Oise

Fichiers individu et ménage

DEPETA

Département de l'établissement

 : lieu de travail hors de France ou dans l'agriculture
 ou dans les services domestiques ou non renseigné
01 à 95 : numéro de département
2A ou 2B : Corse
97 : D.O.M (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion,
 Saint-Pierre et Miquelon)
98 : T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc.)

DEPETAP

Département de l'établissement pour ceux qui travaillaient
il y a un an

 : non renseigné
01 à 95 : numéro de département
2A ou 2B : Corse
97 : D.O.M (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion,
 Saint-Pierre et Miquelon)
98 : T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc.)

DEPNAI

Département de naissance de la personne (pour la France métropolitaine ou les DOM-TOM)

: Sans objet ou non renseigné
01 : Ain
02 : Aisne
03 : Allier
04 : Alpes-de-Haute Provence
05 : Hautes-Alpes
06 : Alpes-Maritimes
07 : Ardèche
08 : Ardennes
09 : Ariège
10 : Aube
11 : Aude
12 : Aveyron
13 : Bouches-du-Rhône
14 : Calvados
15 : Cantal
16 : Charente
17 : Charente-Maritime
18 : Cher
19 : Corrèze
2A : Corse-du-Sud
2B : Haute-Corse
21 : Côte-d'Or
22 : Côtes-d'Armor
23 : Creuse
24 : Dordogne
25 : Doubs
26 : Drôme
27 : Eure
28 : Eure-et-Loir
29 : Finistère
30 : Gard
31 : Haute-Garonne
32 : Gers
33 : Gironde
34 : Hérault
35 : Ille-et-Vilaine
36 : Indre
37 : Indre-et-Loire
38 : Isère
39 : Jura
40 : Landes
41 : Loir-et-Cher
42 : Loire
43 : Haute-Loire
44 : Loire-Atlantique
45 : Loiret
46 : Lot
47 : Lot-et-Garonne
48 : Lozère
49 : Maine-et-Loire
50 : Manche
51 : Marne
52 : Haute-Marne
53 : Mayenne
54 : Meurthe-et-Moselle
55 : Meuse
56 : Morbihan
57 : Moselle
58 : Nièvre
59 : Nord
60 : Oise
61 : Orne
62 : Pas-de-Calais

63 : Puy-de-Dôme
64 : Pyrénées-Atlantiques
65 : Hautes-Pyrénées
66 : Pyrénées-Orientales
67 : Bas-Rhin
68 : Haut-Rhin
69 : Rhône
70 : Haute-Saône
71 : Saône-et-Loire
72 : Sarthe
73 : Savoie
74 : Haute-Savoie
75 : Ville de Paris
76 : Seine-Maritime
77 : Seine-et-Marne
78 : Yvelines
79 : Deux-Sèvres
80 : Somme
81 : Tarn
82 : Tarn-et-Garonne
83 : Var
84 : Vaucluse
85 : Vendée
86 : Vienne
87 : Haute-Vienne
88 : Vosges
89 : Yonne
90 : Territoire de Belfort
91 : Essonne
92 : Hauts-de-Seine
93 : Seine-Saint-Denis
94 : Val-de-Marne
95 : Val-d'Oise
971 : Guadeloupe
972 : Martinique
973 : Guyane
974 : Réunion
975 : Saint-Pierre et Miquelon
98 : T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc.)

DET

Existence et type de contrat de travail à durée déterminée ou saisonnier

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST/=2) ou (CHPUB=1) ou (INTERIM=1) ou (STJ=1) ou (DEB=1 à 3) ou non renseigné
1 : a un contrat saisonnier
2 : a un autre contrat de travail à durée déterminée
3 : n'a ni l'un ni l'autre

DETP

Existence et type de contrat de travail à durée déterminée ou saisonnier en mars de l'année précédant l'enquête

: sans objet ou non renseigné
1 : avait un contrat saisonnier
2 : avait un autre contrat de travail à durée déterminée
3 : n'avait ni l'un ni l'autre

DIEG

Diplôme obtenu dans l'enseignement général (primaire ou secondaire)

-
- 00 ou blanc : sans diplôme ou non renseigné ou sans objet
 - 02 : certificat d'études primaires (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
 - 15 : brevet d'études du premier cycle (BEPC), brevet des collèges
 - 16 : baccalauréat première partie ou probatoire, certificat de fin d'études secondaires (CFES)
 - 17 : baccalauréat séries A à E ou baccalauréat 2e partie
 - 18 : brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
 - 19 : brevet supérieur (BS)
-

DIEGCL

Diplôme obtenu et spécialité en clair dans l'enseignement général (primaire ou secondaire)

DIES

Diplôme obtenu dans l'enseignement supérieur (ou supérieur technique)

-
- 00 ou blanc : aucun diplôme supérieur ou non renseigné ou sans objet
 - 41 : diplôme universitaire du premier cycle : propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM, ... à l'exclusion des DUT)
 - 42 : DUT (diplôme universitaire de technologie), BTS (brevet de technicien supérieur)
 - 43 : diplômes de niveau technicien supérieur (sauf DUT ou BTS) d'une école juridique, commerciale, d'arts appliqués, y compris premier cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction, écoles ou instituts de technicien supérieur
 - 44 : diplôme des professions de la santé et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé...
 - 45 : certificat d'aptitude pédagogique, certificat de fin d'études normales (CFEN), y compris diplôme de maître d'éducation physique
 - 46 : diplôme universitaire du 2e cycle (licence, maîtrise)
 - 47 : diplôme universitaire du 3e cycle (DES, DEA, doctorat, y compris doctorat en médecine, diplôme de chirurgien-dentiste, CAPES, CAPET, agrégation)
 - 48 : diplôme d'une grande école ou école d'ingénieur (non cité ci-dessous) y compris d'études comptables supérieures (DECS), d'avocat (CAPA), d'expert-comptable, de 2e cycle de notariat
 - 49 : diplôme de l'une des grandes écoles suivantes : Centrale, Ecole de l'Air, Ecole de la Magistrature, ESSEC, ENA, ENGREF, ENSAE première division, Génie maritime, HEC, INA ("Agro"), Mines, Navale, Normale Supérieure, Polytechnique, Ponts, Saint-Cyr, Sciences Po Paris, Sup-aéro, Télécom
-

DIESCL

Diplôme(s) en clair obtenu(s) dans l'enseignement supérieur ou supérieur technique

DIESD

Diplôme obtenu dans l'enseignement supérieur (question CAPI)

- 1 : licence
 - 2 : maîtrise
-

Remarque :

question CAPI pour distinguer la licence de la maîtrise, introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI) pour répondre aux demandes d'EUROSTAT

DIET

Diplôme obtenu dans l'enseignement technique ou professionnel

- 00 ou blanc : aucun diplôme technique ou professionnel ou non renseigné ou sans objet
 - 21 : certificat d'éducation professionnelle
 - 23 : CAP (ou CAPA), ou BEP (ou BEPA) obtenu par l'apprentissage (effectué en relation avec un CFA, examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA))
 - 25 : CAP (ou CAPA) obtenu en dehors de l'apprentissage
 - 27 : BEP (ou BEPA) obtenu en dehors de l'apprentissage
 - 29 : autres diplômes de niveau CAP ou BEP : par exemple - diplômes sociaux (aide soignante, auxiliaire de puériculture travailleuse familiale) diplômes agricoles (BAA, BPA) sauf CAPA et BEPA classés ci-dessus (y compris diplômes de l'AFPA de niveau CAP ou BEP)
 - 32 : brevet de technicien (BT,BTA) ou baccalauréat de technicien : séries F, G ou H
 - 34 : baccalauréat professionnel
 - 36 : autre diplôme du niveau de bac de technicien y compris brevet professionnel (BP), diplôme de moniteur-éducateur, élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'Etat, brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC), capacité en droit, brevet de maîtrise, diplôme de l'AFPA du 2ème degré
 - 39 : brevet d'enseignement agricole (BEA), commercial (BEC), hôtelier (BEH), industriel (BEI), social (BES), brevet d'agent technique agricole
-

DIETCL

Diplôme(s) en clair obtenu(s) dans l'enseignement technique ou professionnel

DIMANCHE

Travail du dimanche ou non

- : sans objet (AHD/=10) ou non renseigné
 - 1 : la personne travaille habituellement le dimanche
 - 2 : la personne travaille certains dimanches seulement
 - 3 : la personne ne travaille jamais le dimanche
-

DIPL

Diplôme le plus élevé obtenu

: diplôme non déclaré
10 : 2ème ou 3ème cycle universitaire
11 : grande école, diplôme d'ingénieur
30 : 1er cycle universitaire
31 : BTS, DUT
32 : paramédical ou social avec baccalauréat général
33 : paramédical ou social sans baccalauréat général
40 : baccalauréat général et diplôme technique secondaire
41 : baccalauréat général seul
42 : baccalauréat technologique, BAC pro. et brevet professionnel
43 : BEI, BEC, BEA
50 : CAP, BEP, et BEPC
51 : CAP, BEP seul
60 : BEPC seul
70 : CEP
71 : aucun diplôme

DIPL1

Code équivalent à DIPL mais présenté par diplôme croissant et distinguant les personnes en cours d'études initiales

: DIPL=blanc ; diplôme non déclaré
01 : aucun diplôme
02 : CEP
03 : BEPC seul
04 : CAP, BEP seul
05 : CAP, BEP, et BEPC
06 : BEI, BEC, BEA
07 : baccalauréat technologique, BAC pro. et brevet professionnel
08 : baccalauréat général seul
09 : baccalauréat général et diplôme technique secondaire
10 : paramédical ou social sans baccalauréat général
11 : paramédical ou social avec baccalauréat général
12 : BTS, DUT
13 : 1er cycle universitaire
14 : 2ème ou 3ème cycle universitaire
15 : grande école, diplôme d'ingénieur
16 : en cours d'études initiales

DISPO

Possibilité de commencer à travailler immédiatement
(dans un délai inférieur à 15 jours)

: sans objet (FI/=2 et RECHE/=1 et SOUH/=1 et ULT/=1 et OFFICE/=1)
1 : peut commencer à travailler immédiatement
2 : ne peut pas commencer à travailler immédiatement

DISPPL

Disponibilité pour travailler davantage pour les personnes à temps partiel

: sans objet (TP/=2) ou non renseigné
1 : la personne est actuellement disponible pour travailler davantage
2 : la personne n'est pas disponible actuellement pour travailler davantage

DNIVET

Niveau d'enseignement (1er chiffre de NIVET)

-
- 2 : études préparant à un diplôme de niveau I, II
 - 3 : études préparant à un diplôme de niveau III
 - 4 : classes terminales de préparation au BAC ou équivalent (niveau IV)
 - 5 : seconde ou première de 2ème cycle long, ou année terminale de CAP ou BEP (niveau V)
 - 6 : classes de préparation aux CAP-BEP hors année terminale plus 3ème (niveau Vbis)
 - 7 : pas de formation ou formation générale arrêtée avant la classe de 3ème, formation préprofessionnelle (niveau VI)
-

DOMSEC

Domaine de l'activité professionnelle secondaire

-
- : sans objet (SEC/=1,2) ou non renseigné
 - 0 : autres cas que ci-dessous
 - 1 : agriculture, jardinage, travaux des champs
 - 2 : bâtiment, plomberie, peinture, électricité, menuiserie
 - 3 : mécanique, travail des métaux, réparation autos
 - 4 : cours, leçons, enseignement, traduction, informatique
 - 5 : secrétariat, comptabilité, accueil
 - 6 : commerce, transports, déménagement
 - 7 : hôtellerie, restauration
 - 8 : ménages, nettoyage, repassage, garde d'enfants, de malades ou de personnes âgées
 - 9 : vie associative, collectivités locales, animation, arts, spectacles
-

DRA

Résidence en mars de l'année précédant l'enquête : département
(pour ceux qui vivaient dans une autre commune de France)

voir code DEPNAI pour les modalités

DRACM

Résidence de la personne de référence du ménage en mars de l'année précédant l'enquête : département
(pour ceux qui vivaient dans une autre commune de France)

voir code DEPNAI pour les modalités

Fichier ménage

DRE1

Situation vis à vis de l'emploi

: sans objet (partie B non remplie càd FI/=2 et RECHE/=1
et SOUH/=1 et ULT/=1 et OFFICE/=1)
1 : la personne a un emploi et n'en cherche pas d'autre
2 : la personne a trouvé un emploi pour plus tard et ne
cherche plus
3 : la personne n'a pas commencé ses recherches (ou n'a
jamais cherché d'emploi)
4 : la personne ne cherche plus d'emploi
5 : la personne cherche actuellement un emploi (ou un autre
emploi), une situation

DRE1P

Situation vis à vis de l'emploi en mars de l'année précédant l'enquête

: sans objet (FIP/=2)
1 : la personne cherchait un emploi, une situation
2 : la personne ne cherchait pas (ou plus) d'emploi

DRE2

Complément au code DREM, ancienneté de la recherche d'emploi pour les
personnes ne pouvant préciser le nombre de mois exact

: sans objet (DRE1/=5) ou non renseigné
1 : d'un mois à moins de 3 mois
2 : de 3 mois à moins de 6 mois
3 : de 6 mois à moins d'un an
4 : d'un an à moins d'un an et demi
5 : d'un an et demi à moins de 2 ans
6 : de 2 ans à moins de 3 ans
7 : 3 ans et plus

DREM

Ancienneté de la recherche d'emploi en mois

: sans objet (DRE1/=5) ou non renseigné
00 : moins d'un mois de recherche
01 à 99 : nombre de mois de recherche

DTRULTA

Date d'obtention de l'emploi ultérieur (année)

: sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
SP : la personne ne sait pas
2 derniers chiffres de l'année indiquée

DTRULTM

Date d'obtention de l'emploi ultérieur (mois)

: sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
SP : la personne ne sait pas
01 à 12 : janvier à décembre

DTYMEN82

Type de ménage (1er chiffre de TYMEN82)

1 : hommes vivants seuls
2 : femmes vivants seules
3 : ménages de plusieurs personnes sans famille principale
4 : pères d'une famille monoparentale
5 : mères d'une famille monoparentale
6 : couples d'inactifs
7 : couples d'un inactif et d'une active
8 : couples d'un actif et d'une inactive
9 : couples d'actifs

Fichier ménage

Remarque : les enfants célibataires du ménage sont âgés de moins de 25 ans

DTYMEN90

Type de ménage (1er chiffre de TYMEN90)

1 : hommes vivants seuls
2 : femmes vivants seules
3 : ménages de plusieurs personnes sans famille principale
4 : pères d'une famille monoparentale
5 : mères d'une famille monoparentale
6 : couples d'inactifs
7 : couples d'un inactif et d'une active
8 : couples d'un actif et d'une inactive
9 : couples d'actifs

Fichier ménage

Remarque : pas de limite d'âge concernant les enfants célibataires du ménage

DU

Type d'horaire habituel de travail (temps complet, temps partiel)

: sans objet (AH/=1)
1 : la personne travaille à temps complet
2 : la personne travaille à temps partiel 30 heures ou plus par semaine
3 : la personne travaille à temps partiel de 15 à 29 heures par semaine
4 : la personne travaille à temps partiel moins de 15 heures par semaine

DUDETM

Durée prévue en mois du contrat de travail à durée déterminée ou du contrat saisonnier

: sans objet (DET/= 1,2) ou non renseigné
nombre de mois

DUDETS

Durée prévue en semaines du contrat de travail à durée déterminée ou du contrat saisonnier

: sans objet (DET/= 1,2) ou non renseigné
nombre de semaines

DUFORM

Durée du stage ou de la formation

: sans objet (ET/=1) ou (FOACT/=3,4) ou non renseigné
1 : moins d'une semaine
2 : une semaine à moins d'un mois
3 : un mois à moins de 3 mois
4 : 3 mois à moins de 6 mois
5 : 6 mois à moins d'un an
6 : un an ou plus

DUHAB

Temps complet ou partiel et horaire habituel

: sans objet (FI/=1 et AM/=1)
1 : temps partiel de moins de 15 heures
2 : temps partiel de 15 à 29 heures
3 : temps partiel de 30 heures ou plus
4 : temps complet de moins de 30 heures
5 : temps complet de 30 à 34 heures
6 : temps complet de 35 à 39 heures
7 : temps complet de 40 heures ou plus
9 : pas d'horaire habituel ou horaire habituel non déclaré

DUINTM

Durée totale en mois de la mission actuelle pour les intérimaires

: sans objet (INTERIM/=1) ou non renseigné
00 : le salarié est inemployé actuellement mais doit être
très prochainement envoyé en mission
nombre de mois

DUINTS

Durée en semaines de la mission actuelle pour les intérimaires

: sans objet (INTERIM/=1) ou non renseigné
00 : le salarié est inemployé actuellement mais doit être
très prochainement envoyé en mission
nombre de semaines

DUSTAGEM

Durée totale prévue du stage (en mois)

: sans objet (STJ/=1) ou non renseigné
nombre de mois

DUSTAGES

Durée totale prévue du stage (en semaines)

: sans objet (STJ/=1) ou non renseigné
nombre de semaines

EFEN_S

Effectif salarié de l'entreprise

0 à ... : effectif salarié de l'entreprise

Remarque : variable récupérée du fichier K1-SIRENE sauf pour 1990

EFET_S

Effectif salarié de l'établissement

0 à ... : effectif salarié de l'établissement

Remarque : variable récupérée du fichier K1-SIRENE sauf pour 1990

ENF18

Nombre d'enfants célibataires de moins de 18 ans dans le ménage

0 à 8 : nombre d'enfants
9 : 9 enfants ou plus

Fichiers individu et ménage

ENF3

Nombre d'enfants de moins de 3 ans dans le ménage

0 : aucun enfant
1 : un enfant
2 : deux enfants
3 : trois enfants ou plus

Fichiers individu et ménage

ENF6

Nombre d'enfants de moins de 6 ans dans le ménage

0 à 5 : nombre d'enfants
6 : 6 enfants ou plus

Fichiers individu et ménage

ENFC82

Nombre d'enfants célibataires de moins de 25 ans dans le ménage

0 à 8 : nombre d'enfants
9 : 9 enfants ou plus

Fichier ménage

ENFC90

Nombre d'enfants célibataires dans le ménage sans limite d'âge

0 à 8 : nombre d'enfants
9 : 9 enfants ou plus

Fichiers individu et ménage

ENTR

Conditions de l'entrevue

: non renseigné
0 : questionnaire créé lors de l'appariement FL-QI en cas de QI attendu non trouvé
1 : qualité correcte des données ; accueil bon ou moyen
2 : qualité correcte des données ; accueil réservé ou hostile
3 : qualité incertaine des données
4 : qualité douteuse des données
5 : questionnaire très incomplet (y compris les cas d'interruption de l'entretien avant la fin du questionnaire)

ET

En cours d'études ou non

1 : la personne suit des études ou une formation
2 : la personne ne suit pas d'études ou de formation

ETA

Année de fin d'études

: sans objet ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année de fin d'études

ETM

Obtention d'un diplôme ou non depuis mars de l'année dernière

1 : la personne a obtenu un diplôme depuis mars de l'année dernière
2 : la personne n'a pas obtenu de diplôme

EXP_S

Part du chiffre d'affaires à l'exportation

Part du chiffre d'affaires à l'exportation

Remarque : variable récupérée du fichier K1-SIRENE sauf pour 1990

EXTRI

Coefficient de pondération pour les individus (niveau adultes)

Coefficient numérique à 8 caractères

Fichiers individu et ménage

EXTRL

Coefficient de pondération pour les logements

Coefficient numérique à 8 caractères

Fichiers individu et ménage

FI

Occupation actuelle de la personne

-
- 1 : exerce une profession, à son compte ou comme salarié, même à temps partiel. Aide un membre de sa famille dans son travail même sans être rémunéré. Est apprenti, stagiaire rémunéré, élève-fonctionnaire, intérimaire, TUC, etc...
 - 2 : chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)
 - 3 : étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré
 - 4 : militaire du contingent
 - 5 : retraité (ancien salarié) ou préretraité
 - 6 : retiré des affaires (ancien agriculteur, ancien artisan, ancien commerçant...)
 - 7 : femme au foyer
 - 8 : autre inactif (y compris les personnes ne touchant qu'une pension de reversion et les personnes invalides)
-

FI00

Situation principale en mars de l'année précédant l'enquête

-
- : non renseigné
 - 10 : salarié pour une durée non limitée
 - 11 : à son compte ou aidait un membre de sa famille dans son travail
 - 12 : contrat à durée déterminée, mission d'intérim, apprentissage, travail saisonnier
 - 13 : "Stage de la formation professionnelle", TUC, SIVP, autre stage rémunéré
 - 20 : au chômage
 - 30 : élève, étudiant, stagiaire non rémunéré
 - 40 : militaire du contingent
 - 50 : autre situation : retraité, préretraité, retiré des affaires, femme au foyer, autre...
-

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI00 décrit donc la situation en janvier l'année précédant l'enquête

FI01

Situation principale en avril de l'année précédant l'enquête

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI01 décrit donc la situation principale en février de l'année précédant l'enquête

FI02

Situation principale en mai de l'année précédant l'enquête

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI02 décrit donc la situation principale en mars de l'année précédant l'enquête

FI03

Situation principale en juin de l'année précédant l'enquête

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI03 décrit donc la situation principale en avril de l'année précédant l'enquête

FI04

Situation principale en juillet de l'année précédant l'enquête

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI04 décrit donc la situation principale en mai de l'année précédant l'enquête

FI05

Situation principale en août de l'année précédant l'enquête

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI05 décrit donc la situation principale en juin de l'année précédant l'enquête

FI06

Situation principale en septembre de l'année précédant l'enquête

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI06 décrit donc la situation principale en juillet de l'année précédant l'enquête

FI07

Situation principale en octobre de l'année précédant l'enquête

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI07 décrit donc la situation principale en août de l'année précédant l'enquête

FI08

Situation principale en novembre de l'année précédant l'enquête

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI08 décrit donc la situation principale en septembre de l'année précédant l'enquête

FI09

Situation principale en décembre de l'année précédant l'enquête

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI09 décrit donc la situation principale en octobre de l'année précédant l'enquête

FI10

Situation principale en janvier de l'année en cours

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI10 décrit donc la situation principale en novembre de l'année précédant l'enquête

FI11

Situation principale en février de l'année en cours

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI11 décrit donc la situation principale en décembre de l'année précédant l'enquête

FI12

Situation principale actuelle (date d'enquête:mars pour toute la série)

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI12 décrit donc la situation principale à cette date

FIP

Occupation de la personne en mars de l'année dernière

1 : travaillait
2 : chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)
3 : étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré
4 : militaire du contingent
5 : retraité ou préretraité
6 : retiré des affaires
7 : femme au foyer
8 : autre inactif

FOACT

Type de formation suivie

: sans objet (ET/=1) ou non renseigné
1 : la personne poursuit des études scolaires ou universitaires
2 : la personne est en apprentissage sous contrat
3 : la personne poursuit d'autres études comprenant une ou des périodes en entreprise, ou suit un stage de formation
4 : la personne suit une autre formation, y compris formation permanente ou dans le cadre du travail

FOACTP

Type de formation suivie en mars de l'année précédant l'enquête

-
- : sans objet (FIP/=3) ou non renseigné
 - 1 : la personne poursuivait des études scolaires ou universitaires
 - 2 : la personne était apprentie sous contrat (sauf pour les nouveaux enquêtés)
 - 3 : la personne poursuivait d'autres études comprenant une ou des périodes en entreprise, ou suivait un stage de formation
 - 4 : la personne suivait une autre formation, y compris formation permanente ou dans le cadre du travail
-

FONCT

Fonction principale

-
- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST/=2) ou (CHPUB=1) ou non renseigné
 - 0 : enseignement, santé, information, autre cas
 - 1 : production, fabrication, chantiers
 - 2 : installation, entretien, réglage, réparation
 - 3 : nettoyage, gardiennage, travail ménager
 - 4 : manutention, magasinage, transports
 - 5 : guichet, saisie, standard, secrétariat
 - 6 : gestion, comptabilité, fonctions administratives
 - 7 : commerce, vente, technico-commercial
 - 8 : recherche, études, méthodes, informatique
 - 9 : directeur général ou un de ses adjoints directs
-

FONCTP

Fonction principale de la personne en mars de l'année précédant l'enquête

-
- : sans objet ou non renseigné
 - 0 : enseignement, santé, information, autre cas
 - 1 : production, fabrication, chantiers
 - 2 : installation, entretien, réglage, réparation
 - 3 : nettoyage, gardiennage, travail ménager
 - 4 : manutention, magasinage, transports
 - 5 : guichet, saisie, standard, secrétariat
 - 6 : gestion, comptabilité, fonctions administratives
 - 7 : commerce, vente, technico-commercial
 - 8 : recherche, études, méthodes, informatique
 - 9 : directeur général ou un de ses adjoints directs
-

FONCTPR

Précisions sur un cas non cité de fonction principale du salarié.

FORM

Formation suivie actuellement

: sans objet (ET/=1 ou FOACT/=1,2) ou non renseigné

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

02 : études primaires (du CP au CM2) y compris alphabétisation, apprentissage du français

ENSEIGNEMENT GENERAL SECONDAIRE

1ER CYCLE (le plus souvent en collège)

11 : 6e, 5e
12 : 4e d'enseignement général
13 : 4e technologique
14 : 3e d'enseignement général
15 : 3e technologique

2e cycle (en lycée) préparant aux bacc. A, B, C, D, D', E

16 : 2nde et 1re préparant aux bacc. A, B, C, D, D', E
17 : terminales préparant aux bacc. A, B, C, D, D', E

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL COURT

20 : enseignement spécial (SES, classes-atelier, autres écoles d'enseignement spécial de niveau non précisé
21 : classe pré-professionnelle de niveau (CPPN), de pré-apprentissage (CPA), préparation au certificat d'éducation professionnelle

Apprentissage conduisant au CAP (ou au CAPA), au BEP (ou au BEPA), effectué en relation avec un centre de formation d'apprentis (CFA)

22 : 1re année d'apprentissage
23 : année terminale d'apprentissage

Préparation en 3 ans d'un CAP (ou CAPA) sauf par l'apprentissage en CFA

24 : 4e, 3e préparatoire
25 : année terminale de CAP

Préparation d'un CAP en 2 ans, d'un BEP (ou BEPA) sauf par l'apprentissage en CFA

26 : 1re année de CAP en 2 ans ou de BEP
27 : 2e année (année terminale) de CAP en 2 ans ou de BEP

Autre enseignement technique ou pré-professionnel court, y compris préparation de diplômes de l'AFPA de niveau CAP ou BEP

28 : année(s) préparatoire(s) avant année terminale
29 : année terminale

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL LONG

Préparation d'un brevet de technicien (BT ou BTA), d'un baccalauréat de technicien (F, G, H)

31 : 2nde ou 1re technologique
32 : année terminale

Préparation d'un baccalauréat professionnel

33 : 1re année préparatoire
34 : 2e année (terminale)

Autre enseignement technique ou professionnel long (de niveau de baccalauréat de technicien) y compris préparation d'un brevet (BP), d'un diplôme de moniteur éducateur, d'une capacité en droit, y compris préparation d'un brevet de maîtrise, d'un diplôme de l'AFPA du 2e degré

35 : année(s) préparatoire(s)
36 : année terminale

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU TECHNIQUE SUPERIEUR

41 : premier cycle en université (sauf IUT), classes préparatoires aux grandes écoles
42 : préparation d'un DUT en IUT ou préparation d'un BTS (section de techniciens supérieurs STS)
43 : autres formations de technicien supérieur ou de niveau équivalent, y compris recyclage pour cadres, cours du CNAM de niveau technicien supérieur
44 : formation conduisant à un diplôme des professions de la santé et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
45 : cycle de formation des instituteurs
46 : 2e cycle en université
47 : 3e cycle en université
48 : formation dans une école d'ingénieur, dans une grande école

FORMCL

Niveau en clair de la formation suivie

FORMCLP

Niveau en clair de la formation suivie en mars de l'année précédant l'enquête

FORMP

Formation suivie en mars de l'année précédant l'enquête

: sans objet (FIP/=3) ou non renseigné
voir code FORM pour les autres modalités

GRADECL

Classification pour les agents de l'Etat, d'une collectivité locale d'un hôpital public, d'un service public, et pour les militaires de carrière : corps, grade, etc.

GRADECLP

Classification pour les agents de l'Etat, d'une collectivité locale d'un hôpital public, d'un service public, et pour les militaires de carrière : corps, grade, etc.

HCFORM

Durée en heures par semaine de la formation seule suivie actuellement

: sans objet (ET/=1) ou (FOACT/=3,4) ou non renseigné
SP : ne sait pas
00 à 99 : durée moyenne en heures par semaine

HH

Nombre d'heures de travail habituel par semaine

: sans objet (AHD/=10) ou non renseigné
SP : la personne déclare ne pas avoir de durée
habituelle de travail
00 à 99 : nombre d'heures de travail habituel par semaine

HH3

Nombre d'heures de travail habituel (6 postes)

: sans objet ou non renseigné
0 : pas d'horaire habituel
1 : de 00 à 14 heures
2 : de 15 à 29 heures
3 : de 30 à 34 heures
4 : de 35 à 39 heures
5 : 40 heures et plus

HHSEC

Nombre d'heures consacré à l'activité professionnelle secondaire pendant la semaine précédant l'enquête

: sans objet
00 à 99 : nombre d'heures de travail (lundi au dimanche)

HORAIRE

Horaires de travail

: sans objet (AHD/=10) ou non renseigné
1 : même horaire de travail tous les jours
2 : horaires alternés : 2x8, 3x8, équipes, brigades, etc
3 : horaires variables d'un jour à l'autre

HPFORM

Durée moyenne en heures par semaine du stage du programme de formation suivi actuellement

: sans objet (ET/=1) ou (FOACT/=3,4) ou non renseigné
SP : ne sait pas
00 à 99 : durée moyenne en heures par semaine

HT

Nombre d'heures de travail réellement accomplies la semaine précédant l'enquête

: sans objet (AHD/=10) ou non renseigné
00 à 99 : nombre d'heures de travail accomplies

HT3

Nombre d'heures de travail réellement accomplies (6 postes)

: sans objet ou non renseigné
0 : 00 heure
1 : de 01 à 14 heures
2 : de 15 à 29 heures
3 : de 30 à 34 heures
4 : de 35 à 39 heures
5 : 40 heures et plus

IM

Numéro de l'immeuble

3 chiffres

IMLOC

Identifiant du logement (n° d'immeuble, local)

Numéro immeuble, local

Fichiers individu et ménage

INDEP

Statut juridique du chef d'entreprise

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (CHPUB=2 ou 3) ou non renseigné
1 : salarié de sa propre entreprise
2 : gérant majoritaire de SARL, gérant libre
3 : associé(e) ou co-exploitant(e)
4 : collaborateur non salarié d'une entreprise
5 : autre indépendant ou chef d'entreprise individuelle

INDEPP

Statut juridique si la personne était chef d'entreprise en mars de l'année précédente

: sans objet (STP/=1 et CHPUBP/=1) ou non renseigné
1 : salarié de sa propre entreprise
2 : gérant majoritaire de SARL, gérant libre
3 : associé(e) ou co-exploitant(e)
4 : collaborateur non salarié d'une entreprise
5 : autre indépendant ou chef d'entreprise individuelle

INIT

Type d'études en cours : après interruption

: sans objet (ET/=1) ou non renseigné
1 : études ou formation après interruption
2 : études ou formation initiales

Remarque : on entend par études initiales les études effectués sans interruption de plus d'un an (à l'exception du service national et des congés de maternité)

INITP

Type d'études en cours l'année précédente : après interruption ou était en cours d'études initiales

: sans objet (FIP/=3) ou non renseigné
1 : études ou formation après interruption
2 : études ou formation initiales

Remarque : on entend par études initiales les études effectués sans interruption de plus d'un an (à l'exception du service national et des congés de maternité)

INSCRA

Année d'inscription à l'ANPE

: sans objet (OFFICE=2) ou non renseigné
2 derniers chiffres de l'année indiquée

INSCRM

Mois d'inscription à l'ANPE

: sans objet (OFFICE=2) ou non renseigné
01 à 12 : janvier à décembre

INTERIM

Existence d'un emploi d'intérim

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST/=2) ou (CHPUB=1) ou non renseigné
1 : la personne est intérimaire
2 : la personne n'est pas intérimaire

INTP

Existence d'un emploi d'intérim en mars de l'année précédente

: sans objet (CHPUBP/=2,3) ou non renseigné
1 : la personne était "intérimaire"
2 : la personne n'était pas "intérimaire"

JJ

Jour de l'enquête

01 à 31 : jour de l'enquête

JJCM

Jour de l'enquête (personne de référence du ménage)

01 à 31 : jour de l'enquête

Fichiers individu et ménage

LN

Nombre de logements neufs (CHP1=2).

LOC

Numéro du local

2 chiffres

LPRM

Lien avec la personne de référence du ménage

- 1 : personne de référence
 - 2 : conjoint de la personne de référence, marié ou de fait (la femme dans un couple)
 - 3 : enfant de la personne de référence ou de son conjoint : fils, fille, gendre, bru, beau-fils, belle-fille, enfant adopté, enfant en tutelle
 - 4 : petit-enfant de la personne de référence ou de son conjoint : petit-fils, petite-fille
 - 5 : ascendant de la personne de référence ou de son conjoint : mère, père, beau-père, belle-mère, grand-père, grand-mère, etc
 - 6 : autre parent de la personne de référence ou de son conjoint : frère, soeur, neveu, nièce, cousin, cousine, beau-père, belle-soeur, oncle, tante, etc.
 - 7 : ami
 - 8 : pensionnaire, sous-locataire, logeur, enfant en nourrice sans lien de parenté avec la personne de référence ou de son conjoint
 - 9 : domestique ou salarié logé
-

M

Etat matrimonial légal

- : sans objet (moins de 15 ans) ou non renseigné
 - 1 : célibataire
 - 2 : marié(e) ou remarié(e)
 - 3 : veuf(ve)
 - 4 : divorcé(e)
-

MAISON

Travail à domicile ou dans un local attenant (question CAPI)

: non renseigné
1 : généralement
2 : parfois
3 : jamais

Remarque : question introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI)

MCJ

Etat matrimonial légal du conjoint

: sans objet (moins de 15 ans) ou non renseigné
1 : célibataire
2 : marié(e) ou remarié(e)
3 : veuf(ve)
4 : divorcé(e)

Fichier ménage

MCM

Etat matrimonial légal de la personne de référence du ménage

: sans objet (moins de 15 ans) ou non renseigné
1 : célibataire
2 : marié(e) ou remarié(e)
3 : veuf(ve)
4 : divorcé(e)

Fichiers individu et ménage

MFRALC

Montant en francs du dernier versement de l'allocation chômage

: sans objet ((ALC/=1) ou non renseigné
0 à 999999 : montant en francs du dernier versement de
de l'allocation chômage

MIG

Résidence en mars de l'année précédant l'enquête

: sans objet ou non renseigné
1 : dans le même logement qu'actuellement
2 : dans un autre logement ordinaire situé dans la même commune
(ou le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
que maintenant
3 : dans un autre logement ordinaire situé dans une autre commune
(ou arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) de
France (y compris DOM-TOM)
4 : à l'étranger
5 : dans une autre catégorie de logement (foyer, chantier,
internat, caserne, cité universitaire, établissement de
soins, maison de retraite,...)

MIGCM

Résidence de la personne de référence en mars de l'année précédente

: sans objet ou non renseigné
voir code MIG pour les modalités

Fichier ménage

MIGRA

Mobilité géographique entre deux enquêtes

0 : n'a pas déménagé
1 : a changé de commune à l'intérieur du même département (ou a changé d'arrondissement à Paris, Lyon ou Marseille)
2 : a changé de département à l'intérieur de la même région
3 : a changé de région
4 : vient des DOM-TOM
5 : vient de l'étranger
9 : a déménagé, mais le lieu de résidence antérieure n'est pas renseigné

MIGRACM

Mobilité géographique de la personne de référence entre deux enquêtes

0 : n'a pas déménagé
1 : a changé de commune à l'intérieur du même département (ou a changé d'arrondissement à Paris, Lyon ou Marseille)
2 : a changé de département à l'intérieur de la même région
3 : a changé de région
4 : vient des DOM-TOM
5 : vient de l'étranger
9 : a déménagé, mais le lieu de résidence antérieure n'est pas renseigné

Fichier ménage

MM

Mois d'enquête

Mois d'enquête

MMCM

Mois d'enquête

Mois d'enquête

Fichiers individu et ménage

MOB

Mouvement de l'individu entre deux enquêtes

: sans objet (première enquête dans l'aire)
1 : personne déjà inscrite dans le même logement à l'enquête précédente et habitant toujours le logement
2 : personne non enquêtée lors de l'enquête précédente
9 : personne inscrite à l'enquête précédente et n'habitant plus le logement

MOBN1

Mouvement de l'individu en mars de l'année précédente

voir code MOB pour les modalités

MODRECH4

Mode de recherche : inscription auprès de l'ANPE ou autres démarches

: sans objet
1 : inscrit auprès de l'ANPE et autres démarches
2 : inscrit auprès de l'ANPE sans autre démarche
3 : non inscrit auprès de l'ANPE mais autres démarches
4 : non inscrit auprès de l'ANPE sans autre démarche

MRE

Démarches pour trouver un emploi depuis un mois

: sans objet (DRE1/=5) ou non renseigné
1 : depuis un mois, la personne a fait des démarches pour
trouver un emploi
2 : depuis un mois, la personne n'a pas fait de démarches pour
trouver un emploi

MRE1

Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant :
démarche directe auprès d'un employeur

: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation
de ce mode de recherche
1 : a fait une démarche directe auprès d'un employeur

MRE10

Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant :
recherche par relations personnelles

: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation
de ce mode de recherche
10 : a cherché par relations personnelles

MRE11

Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant :
lecture d'annonces publiées dans un journal

: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation
de ce mode de recherche
11 : la personne a lu des annonces publiées dans un journal

MRE12

Utilisation d'autres modes de recherche (autres que MRE1 à MRE11)

: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné
12 : a utilisé d'autres modes de recherche (autres que MRE1 à MRE11)

MRE2

Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant :
annonce dans un journal ou sur un tableau d'affichage

: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation
de ce mode de recherche
2 : a fait passer une annonce (dans un journal ou sur un
tableau d'affichage)

MRE3

Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant :
réponse à une offre d'emploi publiée dans des journaux ou sur
un tableau d'affichage

: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation
de ce mode de recherche
3 : a répondu à une offre d'emploi (publiée dans un journal ou
sur un tableau d'affichage)

MRE4

Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant :
passage d'un concours de recrutement

: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation
de ce mode de recherche
4 : la personne a passé (au cours du mois) un concours de
recrutement

MRE5

Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant :
passage d'un test, d'un entretien, d'une sélection pour un emploi

: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation
de ce mode de recherche
5 : la personne a passé (au cours du mois) un test, un entretien,
une sélection pour un emploi

MRE6

Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant :
a pris des dispositions pour s'établir à son compte

: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation
de ce mode de recherche
6 : la personne a pris des dispositions pour s'établir à son compte

MRE7

Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant :
inscription dans une agence de travail temporaire

: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation
de ce mode de recherche
7 : la personne s'est inscrite (ou est restée inscrite) dans une
agence de travail temporaire

MRE8

Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant :
inscription à l'ANPE

: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation
de ce mode de recherche
8 : la personne s'est inscrite (ou est restée inscrite) à l'ANPE

MRE9

Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant :
démarches directes à l'ANPE

: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation
de ce mode de recherche
9 : la personne a fait d'autres démarches directes à l'ANPE
(visite, consultation de tableau, participation à des
actions menées par l'ANPE)

MREPR

Précisions sur les autres modes de recherche d'emploi depuis un
mois

MVIE

Mode de vie

0 : personne ne vivant pas dans le ménage à la date de l'enquête,
mais rattachée à ce ménage
1 : personne vivant chez ses (son) parent(s)
2 : personne vivant seule
3 : personne vivant avec d'autres (hors couple)
4 : personne vivant en couple non mariée
5 : personne vivant en couple mariée

MVL

Mouvement du logement (ou du local) l'année d'enquête, par rapport à la base de sondage ou par rapport à l'année précédente

0 : local
1 : logement sans changement
2 : logement neuf
3 : logement oublié
4 : logement issu de la transformation d'un local
5 : logement résultant d'un éclatement
6 : logement détruit
7 : logement enquêté à tort auparavant (hors des limites de l'aire)
8 : logement ayant perdu son usage d'habitation
9 : logement disparu par fusion

Fichiers individu et ménage

N

Nationalité

: non renseigné
01 : français de naissance, y compris par réintégration
02 : français par naturalisation, mariage, déclaration, ou option à sa majorité
11 : algérien
12 : tunisien
13 : marocain
14 : ressortissant des pays d'Afrique
15 : vietnamien, cambodgien, laotien
21 : italien
22 : allemand
23 : belge
24 : hollandais
25 : luxembourgeois
26 : irlandais
27 : danois
28 : britannique
29 : grec
31 : espagnol
32 : portugais
41 : suisse
42 : autrichien
43 : polonais
44 : yougoslave
45 : turc
46 : norvégien
47 : suédois
48 : ressortissant d'autres pays européens (y compris URSS)
51 : ressortissant des Etats Unis, canadien
52 : latino-américain
60 : autres pays ou apatride

NAIA

Année de naissance

18.. à 199. : année de naissance complète (4 chiffres)

NAID

Numéro individuel de la personne aidée (pour un aide familial)

 : sans objet (AIDFAM/=1) ou non renseigné
00 : si la personne aidée n'habite pas ou plus le même logement
01 à 99 : numéro individuel de la personne aidée

NAIDP

Numéro individuel de la personne aidée (pour un aide familial)
en mars de l'année précédant l'enquête

 : sans objet (AIDFAMP/=1) ou non renseigné
00 : si la personne aidée n'habite pas ou plus le même logement,
 aujourd'hui
01 à 99 : numéro individuel de la personne aidée

NAIM

Mois de naissance

01 à 12 : janvier à décembre

NAOM

Nombre et sexe des actifs occupés du ménage

 : sans objet
0 : pas d'actif occupé
1 : un actif occupé homme
2 : un actif occupé femme
3 : deux actifs occupés homme
4 : deux actifs occupés dont un homme et une femme
5 : deux actifs occupés femmes
6 : trois actifs occupés
7 : quatre actifs occupés
8 : cinq actifs occupés
9 : six actifs occupés ou plus

Fichier ménage

NAP1

Activité économique (niveau 100 de la NAP 1973)

- 01 : Agriculture
- 02 : Sylviculture et exploitation forestière
- 03 : Pêche
- 04 : Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
- 05 : Production de pétrole et de gaz naturel
- 06 : Production et distribution d'électricité
- 07 : Distribution de gaz
- 08 : Distribution d'eau et chauffage urbain
- 09 : Extraction et préparation de minerai de fer
- 10 : Sidérurgie
- 11 : Première transformation de l'acier
- 12 : Extraction et préparation de minerais non ferreux
- 13 : Métallurgie et première transformation des métaux non ferreux
- 14 : Production de minéraux divers
- 15 : Production de matériaux de construction et de céramique
- 16 : Industrie du verre
- 17 : Industrie chimique de base
- 18 : Parachimie
- 19 : Industrie pharmaceutique
- 20 : Fonderie
- 21 : Travail des métaux
- 22 : Fabrication de machines agricoles
- 23 : Fabrication de machines-outils
- 24 : Production d'équipement industriel
- 25 : Fabrication de matériel de manutention, de matériel pour les mines, la sidérurgie, le génie civil
- 26 : Industrie de l'armement
- 27 : Fabrication de machines de bureau et de matériel de traitement de l'information
- 28 : Fabrication de matériel électrique
- 29 : Fabrication de matériel électronique ménager et professionnel
- 30 : Fabrication d'équipement ménager
- 31 : Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre
- 32 : Construction navale
- 33 : Construction aéronautique
- 34 : Fabrication d'instruments et matériels de précision
- 35 : Industrie de la viande
- 36 : Industrie laitière
- 37 : Fabrication de conserves
- 38 : Boulangerie, pâtisserie
- 39 : Travail du grain
- 40 : Fabrication de produits alimentaires divers
- 41 : Fabrication de boissons et alcools
- 42 : Transformation du tabac
- 43 : Industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques
- 44 : Industrie textile
- 45 : Industrie du cuir
- 46 : Industrie de la chaussure
- 47 : Industrie de l'habillement
- 48 : Travail mécanique du bois
- 49 : Industrie de l'ameublement
- 50 : Industrie du papier et du carton
- 51 : Imprimerie, presse, édition
- 52 : Industrie du caoutchouc
- 53 : Transformation des matières plastiques
- 54 : Industries diverses
- 55 : Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole
- 56 : Récupération
- 57 : Commerce de gros alimentaire
- 58 : Commerce de gros non alimentaire
- 59 : Commerce de gros inter-industriel
- 60 : Intermédiaires du commerce
- 61 : Commerce de détail d'alimentation générale de grande surface

62 : Commerce de détail alimentaire de proximité ou spécialisé
63 : Commerce de détail non alimentaire non spécialisé
64 : Commerce de détail non alimentaire spécialisé
65 : Réparation et commerce de l'automobile
66 : Réparations diverses
67 : Hôtels, cafés, restaurants
68 : Transports ferroviaires
69 : Transports routiers, transports urbains, transports par
conduite
70 : Navigation intérieure
71 : Transports maritimes et navigation côtière
72 : Transports aériens
73 : Activités annexes des transports et entrepôts
74 : Auxiliaires de transport et agences de voyages
75 : Télécommunications et postes
76 : Holdings
77 : Activités d'études, de conseil et d'assistance
78 : Auxiliaires financiers et d'assurances
79 : Promoteurs et sociétés immobilières
80 : Location de biens domestiques et industriels
81 : Location de biens immobiliers
82 : Enseignement (services marchands)
83 : Recherche (services marchands)
84 : Santé (services marchands)
85 : Action sociale (services marchands)
86 : Services récréatifs, culturels et sportifs (marchands)
87 : Services divers (marchands)
88 : Assurances
89 : Institutions financières
90 : Administration générale
91 : Prévoyance et sécurité sociale
92 : Enseignement (services non marchands)
93 : Recherche (services non marchands)
94 : Santé (services non marchands)
95 : Action sociale (services non marchands)
96 : Services récréatifs, culturels et sportifs (non marchands)
97 : Services divers fournis à la collectivité (non marchands)
98 : Services domestiques
99 : Représentation diplomatique étrangère en France ; organismes
internationaux

NAP1P

Activité économique de l'emploi occupé un an avant l'enquête
(niveau 100 de la NAP 1973)

: sans objet (FIP/=1,4) ou non renseigné
voir code NAP1 pour les modalités

NAP6

Activité économique (niveau 600 de la NAP 1973)

: sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600 pour les autres
modalités

NAP6P

Activité économique (niveau 600) de l'emploi occupé un an avant l'enquête

: sans objet (FIP/=1,4) ou non renseigné
0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600

NAP6P1

Activité économique (niveau 600).Remords sur l'activité un an auparavant

: sans objet ou non renseigné
0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600

NAP6PTO

Activité économique (niveau 600) de l'emploi occupé un an avant l'enquête
(chiffrement automatique)

: non chiffré automatiquement
0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600

NAP6TO

Activité économique (niveau 600 de la NAP 1973)
(chiffrement automatique)

: non chiffré automatiquement
0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600 pour les autres modalités

NAPA

Activité économique de l'emploi antérieur (niveau 100 de la NAP 1973)

voir code NAP1 pour les modalités

NAPACL

Activité en clair de l'établissement (indication sur l'activité professionnelle antérieure)

NAPATO

Activité économique de l'emploi antérieur (niveau 100 de la NAP 1973)
(chiffrement automatique)

: Non chiffré automatiquement
voir code NAP1 pour les modalités

NAPSEC

Activité économique de l'emploi secondaire (niveau 100 de la NAP 1973)

voir code NAP1 pour les modalités

NAPSECCL

Activité économique en clair de la profession exercée à titre
secondaire

NAPSECTO

Activité économique de l'emploi secondaire (niveau 100 de la NAP 1973)
(chiffrement automatique)

: Non chiffré automatiquement
voir code NAP1 pour les modalités

NBAGENF

Nombre et âge des enfants (de moins de 18 ans célibataires
vivant dans le ménage)

: sans objet
0 : pas d'enfant de moins de 18 ans
1 : un enfant de 6 à 17 ans
2 : un enfant de 3 à 5 ans
3 : un enfant de moins de 3 ans
4 : deux enfants, dont le plus jeune a de 6 à 17 ans
5 : deux enfants, dont le plus jeune a de 3 à 5 ans
6 : deux enfants, dont le plus jeune a moins de 3 ans
7 : trois enfants ou plus, dont le plus jeune a de 6 à 17 ans
8 : trois enfants ou plus, dont le plus jeune a de 3 à 5 ans
9 : trois enfants ou plus, dont le plus jeune a moins de 3 ans

Fichiers individu et ménage

NBCHMEN

Nombre et position des chômeurs dans le ménage

: sans objet (TYMEN90R/=4,5)
0 : aucun chômeur dans le ménage
1 : un chômeur, ni conjointe, ni conjoint
2 : un chômeur, la conjointe
3 : un chômeur, le conjoint
4 : deux chômeurs ou plus, ni conjointe, ni conjoint
5 : deux chômeurs ou plus, dont la conjointe mais pas le conjoint
6 : deux chômeurs ou plus, dont le conjoint

Fichier ménage

NBJALC

Nombre de jours indemnisés correspondant au montant du dernier
versement de l'allocation chômage

: sans objet ((ALC/=1) ou non renseigné
000 à 999 : nombre de jours indemnisés correspondant au montant du
dernier versement de l'allocation chômage

NCHBIT

Nombre de chômeurs BIT dans le ménage

: sans objet
0 à 8 : nombre de chômeurs BIT
9 : 9 chômeurs BIT ou plus

Fichier ménage

NEG

Niveau atteint dans l'enseignement général (primaire ou secondaire)

: sans objet ou non renseigné
00 : n'a jamais fait d'études
02 : études primaires
y compris alphabétisation, apprentissage du français

1ER CYCLE (sauf enseignement technique)

11 : 6e, 5e
12 : 4e d'enseignement général
13 : 4e d'enseignement technologique
14 : 3e d'enseignement général
15 : 3e d'enseignement technologique

2E CYCLE (sauf enseignement technique)

16 : 2nde et 1re (sauf celles préparant aux baccalauréats
de technicien : F,G, H ; aux brevets de techniciens,
classées en 31)
17 : terminales (sauf celles préparant aux baccalauréats
de technicien : F, G, H ; aux brevets de techniciens,
classées en 32)
18 : études primaires supérieures
19 : préparation au brevet supérieur

NEGCL

Niveau en clair de fin d'études dans l'enseignement général
(primaire ou secondaire)

NEGR

Niveau atteint dans l'enseignement général (redressé)

voir code NEG pour les modalités

NENQ

Numéro d'enquêteur

0001 à 9999 : numéro d'enquêteur

NER

Nature de l'emploi recherché : temps complet, temps partiel

: sans objet (DRE1/=5) ou non renseigné
1 : à temps complet (à l'exclusion du temps partiel)
2 : à temps complet, mais à défaut accepterait à temps partiel
3 : à temps partiel, mais à défaut accepterait à temps complet
4 : à temps partiel (à l'exclusion du temps complet)

NERULT

Nature de l'emploi ultérieur (temps de travail)

: sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
1 : la personne a trouvé un emploi à temps complet
2 : la personne a trouvé un emploi à temps partiel

NES

Niveau atteint dans l'enseignement supérieur (ou supérieur technique)

: sans objet ou non renseigné
00 : pas d'études supérieures
41 : premier cycle en université (sauf IUT), classes préparatoires aux grandes écoles
42 : préparation d'un DUT dans un IUT, ou préparation d'un BTS dans une section de techniciens supérieurs (STS)
43 : autres formations de techniciens supérieurs ou de niveau équivalent
44 : formation conduisant à un diplôme des professions de la santé et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
45 : cycle de formation des instituteurs
46 : 2e cycle en université
47 : 3e cycle en université
48 : formation dans une école d'ingénieur ou en grande école

NESCL

Niveau en clair de fin d'études dans l'enseignement supérieur ou supérieur technique

NESD

Niveau atteint dans l'enseignement supérieur (question CAPI)

1 : niveau licence
2 : niveau maîtrise

Remarque :
question CAPI pour distinguer la licence de la maîtrise, introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI) pour répondre aux demandes d'EUROSTAT

NESR

Niveau atteint dans l'enseignement supérieur (redressé)

voir code NES pour les modalités

NET

Niveau atteint dans l'enseignement technique ou professionnel

: sans objet (MOB=1 et ETM/=1) ou non renseigné
00 : pas d'études techniques

ENSEIGNEMENT COURT

- 20 : enseignement spécial: SES, classes-atelier, autres écoles de niveau non précisé (1)
- 21 : classe pré-professionnelle de niveau (CPPN), de pré-apprentissage (CPA), préparation au certificat d'éducation professionnelle
- 22 : première(s) année(s), sauf l'année terminale, préparant au CAP (ou au CAPA) ou au BEP (ou au BEPA), ou à un diplôme d'un niveau équivalent y compris première(s) année(s) d'apprentissage
- 23 : année terminale d'apprentissage effectuée en relation avec un centre de formation d'apprentis (CFA) et préparant au CAP (ou au CAPA), ou au BEP (ou au BEPA), ou année terminale préparant à l'examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)
- 25 : année terminale du CAP (ou du CAPA) (sauf année terminale d'apprentissage)
- 27 : année terminale du BEP (ou du BEPA) (sauf année terminale d'apprentissage)
- 29 : année terminale d'un autre enseignement court. Par exemple, préparant à un diplôme social (aide soignante, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale), ou agricole (BAA, BPA), sauf CAPA ou BEPA, y compris année terminale préparant à un diplôme de l'AFPA de niveau CAP ou BEP

ENSEIGNEMENT LONG

- 31 : 2^{de} ou 1^{ère} technique ou technologique (avant l'année terminale) y compris 1^{ère} préparatoire préparant au baccalauréat professionnel
- 32 : année terminale préparant à un brevet de technicien ou un baccalauréat de technicien : F, G, H
- 34 : année terminale préparant au baccalauréat professionnel
- 36 : année terminale préparant à un autre diplôme du niveau de baccalauréat de technicien y compris année terminale préparant au brevet professionnel (BP), au diplôme de moniteur-éducateur, année préparant à la capacité en droit
- 39 : études préparant à un brevet d'enseignement agricole (BEA), commercial (BEC), hôtelier (BEH), industriel (BEI), social (BES), à un brevet d'agent technique agricole

(1) Une formation dans l'enseignement spécial d'un niveau plus élevé devrait être classée avec le niveau correspondant

NETCL

Niveau en clair de fin d'études dans l'enseignement technique ou professionnel

NETR

Niveau atteint dans l'enseignement technique ou professionnel (redressé)

voir code NET pour les modalités

NIVET

Niveau d'enseignement

21 : 3° cycle universitaire ou grande école, CAPES, ...
22 : 2° cycle universitaire
31 : 1° cycle universitaire
32 : études de technicien / cycle de formation des instituteurs
33 : études pour professions sociales ou de la santé
41 : terminale enseignement général
42 : terminale technique
43 : seconde année de BAC pro ou équivalent
51 : seconde ou première
52 : année terminale de CAP-BEP après 3ème
53 : année terminale de CAP-BEP sans passage par la 3ème
61 : 3ème sans terminale de CAP-BEP
62 : autres premières années de CAP-BEP
71 : enseignement secondaire
72 : études primaires
73 : autres

NIVPLAN

Niveau d'enseignement

10 : niveau I, II
personnes sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école
30 : niveau III
personnes sorties avec un diplôme de niveau BAC + 2 ans (DUT, BTS, instituteurs, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales..)
40 : niveau IV supérieur
abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III
41 : niveau IV secondaire
personnes sorties des classes terminales du second cycle long
50 : niveau V
personnes sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale
60 : niveau V bis
personnes sorties de 3e et des classes du second cycle avant l'année terminale
71 : niveau VI secondaire
personnes sorties du 1er cycle du second degré (6e,5e,4e) et des formations pré-professionnelles en un an (CPPN, CPA et CEP (certificat d'éducation professionnel))
72 : niveau VI primaire
73 : autres VI

NMRE

Nombre de démarches hors inscription à l'ANPE

 : sans objet
00 à 11 : nombre de démarches hors inscription ANPE

NOI

Numéro individuel des personnes

01 à 99 : numéro d'ordre de la personne dans le logement

NOICM

Numéro individuel de la personne de référence du ménage

01 à 99 : numéro individuel de la personne de référence du ménage

Fichier ménage

NOIPP

Numéro individuel du père

: sans objet (le père n'appartient pas au ménage) ou non
renseigné
01 à 99 : numéro individuel du père (ou mère ou tuteur ou père adoptif)

NOMETA

Raison sociale de l'établissement

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
Raison sociale de l'établissement

NOMETAP

Raison sociale de l'établissement

NONDISP

Raisons de l'impossibilité à travailler immédiatement

: sans objet (DISPO/=2) ou non renseigné
0 : autre raison que ci-dessous (longue maladie, accident, préretraite)
1 : termine ses études
2 : en stage (FPA par exemple), en formation postscolaire
3 : service national
4 : a un emploi qu'il ne peut quitter immédiatement, doit
effectuer un préavis ou aller jusqu'à la fin d'un contrat
à durée déterminée, doit être licencié dans un délai
supérieur à 15 jours
5 : est malade temporairement (moins d'un mois)
6 : grossesse ou congé de maternité
7 : doit faire garder un enfant en bas âge
8 : autres raisons familiales
9 : a pris des dispositions pour occuper un emploi qui
commencera plus tard ou s'établir à son compte

NONMRE

Raisons pour lesquelles la personne n'a fait aucune démarche pour trouver un emploi depuis un mois

-
- : sans objet (MRE/=2) ou non renseigné
 - 1 : a passé un concours de recrutement dont elle attend le résultat
 - 2 : a passé un test, un entretien,... dont elle attend une réponse
 - 3 : a pris, avant ce mois, des dispositions pour s'établir à son compte et attend le résultat de ses démarches
 - 4 : a suspendu momentanément ses recherches (maladie, etc.)
 - 5 : attend que l'ANPE lui fournisse une offre
 - 6 : attend de trouver une offre qui lui convienne
 - 7 : ne cherche plus d'emploi (par exemple, pense qu'elle n'a aucune chance, ou qu'il n'y a pas d'emploi disponible dans la région ou dans son domaine de compétence)
-

NOSCE

Nationalité détaillée pour EUROSTAT (question CAPI)

: Non renseigné
R1 : Allemagne
R2 : France
R3 : Italie
R4 : Pays-Bas
R5 : Belgique
R6 : Luxembourg
R7 : Royaume-Uni
R8 : Irlande
R9 : Danemark
RA : Grèce
RB : Espagne
RC : Portugal

10 : Pays Ouest-européens ne faisant pas partie de la CE
11 : Autriche
12 : Suisse
13 : Norvège
14 : Suède
15 : Finlande
16 : Islande
17 : Malte
18 : Andorre
19 : Liechtenstein

20 : Europe de l'Est et centrale
21 : Pologne
22 : Tchécoslovaquie
23 : Hongrie
24 : Roumanie
25 : Bulgarie
26 : Yougoslavie
27 : Albanie
28 : URSS
29 : Turquie

30 : Afrique
31 : Algérie
32 : Maroc
33 : Tunisie
34 : Egypte
35 : Libye
36 : Afrique du Sud

40 : Amérique du Nord et centrale et Caraïbes
41 : USA
42 : Canada
43 : Mexique
44 : Cuba

50 : Amérique du Sud
51 : Brésil
52 : Vénézuéla
53 : Colombie
54 : Argentine
55 : Chili
56 : Uruguay

60 : Moyen-Orient
61 : Chypre
62 : Israël
63 : Iran
64 : Irak

70 : Asie du Sud

71 : Pakistan
72 : Inde
73 : Bengladesh
74 : Sri Lanka
75 : Laos, Cambodge, Vietnam

80 : Asie orientale
81 : Chine
82 : Hong Kong
83 : Macao
84 : Japon
85 : Corée
86 : Philippines
87 : Indonésie

90 : Australasie
91 : Australie
92 : Nouvelle-Zélande

99 : Autres

Remarque : question introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI)

NP

Nombre de personnes du ménage

01 à 99 : nombre de personnes

Fichiers individu et ménage

NP1

Nombre de personnes du ménage (7 postes)

0 : logement vacant ou résidence secondaire
1 à 6 : nombre de personnes
7 : 7 personnes et plus

NR

Nationalité regroupée

: Non déclaré
10 : Français
11 : Algérien
12 : Tunisien
13 : Marocain
14 : Ressortissant des autres pays d'Afrique
21 : Italien
22 : Espagnol
23 : Portugais
24 : Autres membres de la CEE (Allemand, Belge, Hollandais,
Luxembourgeois, Irlandais, Danois, Britannique, Grec)
43 : Polonais
44 : Yougoslave
45 : Turc
51 : Autres pays

NRCM

Nationalité regroupée de la personne de référence du ménage

: Non déclaré
10 : Français
11 : Algérien
12 : Tunisien
13 : Marocain
14 : Ressortissant des autres pays d'Afrique
21 : Italien
22 : Espagnol
23 : Portugais
24 : Autres membres de la CEE (Allemand, Belge, Hollandais,
Luxembourgeois, Irlandais, Danois, Britannique, Grec)
43 : Polonais
44 : Yougoslave
45 : Turc
51 : Autres pays

Fichiers individu et ménage

NRESID

Date de début de résidence en France (question CAPI)

00 à DEA : date de début de résidence en France

Remarque : question introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI)

NRSID

Même raison sociale, sigle, enseigne commerciale ou même nom que celui indiqué en partie A (personne qui travaillait il y a un an)

: sans objet (FIP/=1) ou non renseigné ou raison sociale, sigle, enseigne commerciale ou nom différent de celui indiqué en partie A
1 : même raison sociale, sigle, enseigne commerciale ou même nom que celui indiqué en partie A

NSE

Nombre de salariés employés, pour les personnes qui sont à leur compte

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (CHPUB=2 ou 3) ou non renseigné
1 : n'emploie pas de salariés
2 : 1 ou 2 salariés
3 : 3 à 9 salariés
4 : 10 salariés et plus

NSEA

Nombre de salariés permanents, pour les personnes qui étaient à leur compte

: sans objet (STA/=1) ou non renseigné
1 : aucun salarié
2 : 1 à 9 salariés
3 : 10 salariés et plus

NSEP

Nombre de salariés employés en mars de l'année précédant l'enquête pour les personnes qui étaient à leur compte un an auparavant

 : sans objet (STP/=1 et CHPUBP/=1) ou non renseigné
1 : n'employait pas de salarié
2 : 1 ou 2 salariés
3 : 3 à 9 salariés
4 : 10 salariés et plus

NSEPP

Nombre de salariés permanents du père de la personne s'il était à son compte

 : sans objet (STPP/=1) ou non renseigné
1 : aucun salarié
2 : 1 à 9 salariés
3 : 10 salariés et plus

NUIT

Travail de nuit

 : sans objet (AHD/=10) ou non renseigné
1 : la personne travaille habituellement de nuit
2 : la personne travaille certaines nuits seulement
3 : la personne ne travaille jamais de nuit

NUM

Numéro de voie de l'établissement

 : sans objet ou non renseigné
0001 à 9999 : numéro de voie

NUMLOT

Numéro de lot

 Numéro du lot de saisie
 I en premier caractère : saisie portable

NUMP

Numéro de voie de l'établissement

0001 à 9999 : numéro de voie

OFFICD

Inscription ou non à l'ANPE

10 : la personne est inscrite à l'ANPE
20 : la personne n'est pas inscrite à l'ANPE ou est âgée de
 75 ans et plus

OFFICE

Inscription auprès de l'ANPE

- 1 : est inscrit à l'ANPE
 - 2 : n'est pas inscrit à l'ANPE
-

OHTM

Raisons d'un nombre d'heures de travail inférieur à l'horaire habituel

- : sans objet ou non renseigné
 - 0 : participation à une activité de formation
 - 1 : congé annuel, congé ou absence pour convenances personnelles, jour férié, pont, récupération
 - 2 : congé de maternité, diminution d'horaire liée à la grossesse
 - 3 : maladie, accident (un an ou moins)
 - 4 : mauvais temps, réduction saisonnière d'activité, ralentissement des affaires
 - 5 : chômage partiel
 - 6 : conflit du travail (grève, lock-out)
 - 7 : début d'emploi, cessation d'emploi, retraite progressive
 - 8 : horaire régulier sur une base autre que la semaine (travail en équipes, roulants SNCF) mais nombre d'heures variable d'une semaine à l'autre
 - 9 : durée hebdomadaire du travail irrégulière, horaires mobiles, activités intermittentes
-

OHTP

Raisons d'un nombre d'heures de travail supérieur à l'horaire habituel

- : sans objet ou non renseigné
 - 1 : récupération (d'un pont ou d'une réduction d'activité)
 - 2 : horaire régulier sur une base autre que la semaine (travail en équipes roulants SNCF) mais nombre d'heures variable d'une semaine à l'autre
 - 3 : durée hebdomadaire du travail irrégulière, horaires mobiles, activités intermittentes
 - 4 : augmentation d'activité de l'établissement
 - 5 : heures supplémentaires personnelles
 - 6 : participation à une activité de formation
-

OPA

Orientation des productions agricoles

- : sans objet ou non renseigné
 - 1 : polyculture (culture de terres labourables)
 - 2 : maraîchage ou horticulture
 - 3 : vignes ou arbres fruitiers
 - 4 : élevage d'herbivores (bovins, ovins,...)
 - 5 : élevage de granivores (porcs, volailles,...)
 - 6 : polyculture - élevage
 - 7 : élevage d'herbivores et de granivores
 - 8 : autres
-

OPAP

Orientation des productions agricoles l'année précédant l'enquête

: sans objet ou non renseigné
1 : polyculture (culture de terres labourables)
2 : maraîchage ou horticulture
3 : vignes ou arbres fruitiers
4 : élevage d'herbivores (bovins, ovins,...)
5 : élevage de granivores (porcs, volailles,...)
6 : polyculture - élevage
7 : élevage d'herbivores et de granivores
8 : autres

P

Profession

: sans objet (FI/=1,4 et AM/=1)
1101 : Agriculteurs sur petite exploitation d' agriculture générale
1102 : Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation
1103 : Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur petite exploitation
1104 : Eleveurs d'herbivores sur petite exploitation
1105 : Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur petite exploitation
1106 : Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante
1201 : Agriculteurs sur moyenne exploitation d' agriculture générale
1202 : Maraîchers, horticulteurs sur moyenne exploitation
1203 : Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur moyenne exploitation
1204 : Eleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation
1205 : Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur moyenne exploitation
1206 : Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante
1211 : Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
1212 : Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
1213 : Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés
1301 : Agriculteurs sur grande exploitation d' agriculture générale
1302 : Maraîchers, horticulteurs sur grande exploitation
1303 : Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur grande exploitation
1304 : Eleveurs d'herbivores sur grande exploitation
1305 : Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur grande exploitation
1306 : Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante
2101 : Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 2 salariés
2102 : Artisans boulangers, pâtisseries, de 3 à 9 salariés
2103 : Artisans bouchers, de 0 à 2 salariés
2104 : Artisans bouchers, de 3 à 9 salariés
2105 : Artisans charcutiers, de 0 à 2 salariés
2106 : Artisans charcutiers, de 3 à 9 salariés
2107 : Autres artisans de l'alimentation
2111 : Artisans mécaniciens en machines agricoles
2112 : Artisans en matériel de précision
2113 : Artisans divers du travail des métaux, de l'électromécanique
2121 : Artisans tailleurs, couturiers et autres artisans de la confection et du textile
2122 : Artisans fabricants en cuirs et peaux
2131 : Artisans du meuble
2132 : Artisans du travail mécanique du bois
2141 : Artisans de l'imprimerie et de l'édition
2142 : Artisans d'art
2143 : Autres artisans de fabrication
2151 : Artisans maçons, plâtriers
2152 : Artisans en terrassement, travaux publics, parcs et jardins
2153 : Artisans électriciens du bâtiment
2154 : Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
2155 : Artisans plombiers, couvreurs, chauffagistes
2156 : Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
2157 : Artisans serruriers, métalliers
2161 : Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
2162 : Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles
2163 : Artisans réparateurs en électroménager
2164 : Artisans cordonniers, réparateurs divers
2171 : Conducteurs de taxi artisans
2172 : Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens
2173 : Artisans teinturiers, blanchisseurs
2174 : Artisans des services divers
2181 : Transporteurs routiers indépendants, de 0 à 9 salariés
2182 : Bâteliers indépendants, de 0 à 9 salariés
2190 : Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans effectuant un travail administratif ou commercial
2210 : Petits grossistes en alimentation
2211 : Petits grossistes en produits non alimentaires
2212 : Petits détaillants en alimentation spécialisée
2213 : Petits détaillants en alimentation générale
2214 : Petits détaillants en ameublement,décor, équipement du foyer

2215 : Petits détaillants en équipement de la personne, articles de sport
2216 : Petits détaillants en quincaillerie, bricolage, bazar
2217 : Petits détaillants en produits de luxe
2218 : Petits détaillants en librairie, photo,disques
2219 : Exploitants et gérants libres de station service, de 0 à 2 salariés
2221 : Patrons de petit restaurant, café-restaurant
2222 : Patrons de petit café, café-tabac
2223 : Patrons de petit café associé à une autre activité
2224 : Patrons de petit hôtel, hôtel-restaurant
2231 : Moyens grossistes en alimentation
2232 : Moyens grossistes en produits non alimentaires
2233 : Moyens détaillants en alimentation
2234 : Moyens détaillants en produits non alimentaires
2235 : Intermédiaires indépendants du commerce,de 0 à 9 salariés
2236 : Patrons de café, restaurant, hôtel,de 3 à 9 salariés
2241 : Agents immobiliers indépendants,de 0 à 9 salariés
2242 : Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants,de 0 à 9 salariés
2243 : Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés
2244 : Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés
2245 : Professionnels de la parapsychologie, guérisseurs
2246 : Indépendants gestionnaires d'établissement privé d'enseignement,de santé d'action sociale de 0 à 9 salariés
2247 : Indépendants divers prestataires de services,de 0 à 9 salariés
2310 : Chefs de grande entreprise (500 salariés et plus)
2320 : Chefs de moyenne entreprise (50 à 499 salariés)
2331 : Chefs d'entreprise du bâtiment ou des travaux publics,de 10 à 49 salariés
2332 : Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports,de 10 à 49 salariés
2333 : Chefs d'entreprise commerciale,de 10 à 49 salariés
2334 : Chefs d'entreprise de services,de 10 à 49 salariés
3111 : Médecins libéraux spécialistes
3112 : Médecins libéraux généralistes
3113 : Chirurgiens-dentistes (libéraux ou salariés)
3114 : Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
3115 : Vétérinaires (libéraux ou salariés)
3116 : Pharmaciens libéraux
3121 : Avocats
3122 : Notaires
3123 : Conseils juridiques et fiscaux, libéraux
3124 : Experts comptables, comptables agréés, libéraux
3125 : Ingénieurs conseils libéraux en recrutement, organisation, études économiques
3126 : Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
3127 : Architectes libéraux
3128 : Huissiers de justice, officiers ministériels et professions libérales divers
3130 : Aides familiaux non salariés de professions libérales effectuant un travail administratif
3311 : Personnels de direction de la fonction publique
3312 : Ingénieurs de l' état et des collectivités locales
3313 : Magistrats
3314 : Inspecteurs et autres cadres A des impôts,du trésor et des douanes
3315 : Inspecteurs et autres cadres A des PTT
3316 : Personnels administratifs supérieurs des collectivités locales et hôpitaux publics
3317 : Personnels administratifs de catégorie A de l' état (sauf impôts,trésor,douanes,PTT)
3318 : Personnes exerçant un mandat politique ou syndical
3321 : Officiers de l'armée et de la gendarmerie (sauf généraux)
3411 : Professeurs agrégés et certifiés
3414 : Directeurs d'établissement d'enseignement secondaire et inspecteurs

3415 : Enseignants de l'enseignement supérieur
3421 : Chercheurs de la recherche publique
3431 : Médecins hospitaliers (sans activité libérale)
3432 : Médecins salariés non hospitaliers
3433 : Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle
3434 : Etudiants hospitaliers, stagiaires internes
3435 : Pharmaciens salariés
3511 : Journalistes, secrétaires de rédaction
3512 : Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
3513 : Bibliothécaires, archivistes, conservateurs, de la fonction publique
3521 : Cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles
3522 : Cadres artistiques des spectacles
3523 : Cadres techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels
3531 : Artistes plasticiens
3532 : Artistes professionnels de la musique et du chant
3533 : Artistes dramatiques, danseurs
3534 : Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
3535 : Artistes de variétés
3710 : Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises
3721 : Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
3722 : Cadres spécialistes du recrutement, de la formation
3723 : Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
3724 : Cadres de gestion courante des services financiers ou comptables des grandes entreprises
3725 : Cadres de gestion courante des services du personnel des grandes entreprises
3726 : Cadres de gestion courante des autres services administratifs des grandes entreprises
3727 : Cadres administratifs ou financiers des PME
3728 : Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
3731 : Cadres de l'exploitation des magasins de vente
3732 : Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
3733 : Cadres des ventes des grandes entreprises (hors commerce de détail)
3734 : Cadres commerciaux des PME (hors commerce de détail)
3735 : Cadres de la publicité; cadres des relations publiques
3741 : Cadres des services techniques et commerciaux de la banque
3744 : Cadres des services techniques des assurances
3751 : Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
3810 : Directeurs techniques des grandes entreprises
3820 : Ingénieurs et cadres techniques d'études, développement de l'agriculture et des eaux et forêts
3821 : Ingénieurs et cadres de recherches, études, essais en électricité, électronique
3822 : Ingénieurs et cadres de bureau d'études ou des méthodes en mécanique
3823 : Ingénieurs et cadres d'études, méthodes, contrôles en BTP
3824 : Architectes salariés
3825 : Ingénieurs et cadres de recherche, développement en chimie, biologie
3826 : Ingénieurs et cadres de recherche, développement, contrôlées en métallurgie et matériaux
3827 : Ingénieurs et cadres de recherche, études des industries légères
3828 : Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique (sauf technico-commercial)
3829 : Autres ingénieurs et cadres d'études
3831 : Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
3832 : Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique
3833 : Ingénieurs et cadres de chantier du BTP
3835 : Ingénieurs et cadres de fabrication en chimie et agro-

alimentaire

3836 : Ingénieurs et cadres de fabrication en métallurgie et matériaux

3837 : Ingénieurs et cadres de fabrication des industries légères

3838 : Cadres techniques de l'imprimerie et de l'édition

3839 : Ingénieurs et cadres de la production et distribution d'électricité, gaz, eau, chauffage, énergie

3841 : Ingénieurs et cadres d'entretien, travaux neufs

3842 : Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels

3843 : Ingénieurs et cadres de planning, ordonnancement

3851 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel

3852 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel

3853 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics

3854 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en biens intermédiaires

3855 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique

3861 : Cadres des transports et de la logistique

3862 : Personnels navigants techniques de l'aviation civile

3863 : Officiers de la marine marchande

4211 : Instituteurs

4214 : Directeurs d'école primaire ou maternelle

4215 : Instituteurs de l'éducation spécialisée

4221 : Pégc et maitres auxiliaires de l'enseignement général

4224 : Enseignants du technique court

4227 : Conseillers d'éducation et surveillants

4231 : Assistants techniques de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)

4232 : Formateurs et animateurs de formation continue

4233 : Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels

4311 : Cadres infirmiers et assimilés

4312 : Infirmiers psychiâtriques

4313 : Puéricultrices

4314 : Infirmiers spécialisés (autres que puéricultrices)

4315 : Infirmiers en soins généraux salariés

4316 : Infirmiers libéraux

4321 : Sages femmes (libérales ou salariées)

4322 : Spécialistes de la rééducation et diététiciens, salariés

4323 : Spécialistes de la rééducation et pédicures, libéraux

4324 : Techniciens médicaux

4325 : Spécialistes de l'appareillage médical, salariés

4326 : Spécialistes de l'appareillage médical, indépendants

4327 : Préparateurs en pharmacie

4331 : Assistantes sociales

4332 : Educateurs spécialisés

4333 : Animateurs socio-culturels et de loisirs

4334 : Conseillers familiaux

4411 : Clergé séculier

4412 : Clergé régulier

4511 : Contrôleurs des PTT et assimilés

4512 : Contrôleurs des impôts, du trésor, des douanes et assimilés

4513 : Professions administratives intermédiaires des collectivités locales

4514 : Personnels administratifs de catégorie B de l' état (sauf impôts, trésor, douanes, PTT)

4521 : Inspecteurs et officiers de police

4522 : Adjudants et majors de l'armée et de la gendarmerie

4611 : Maîtrise et techniciens des services comptables ou financiers; comptables

4612 : Maîtrise et techniciens administratifs (autres que financiers et comptable)

4615 : Personnels de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadre)

4621 : Chefs de petite surface de vente (salariés ou mandataires)

4622 : Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente

4623 : Personnels techniques d'inspection, de contrôle, d'assistance des magasins de vente

4624 : Représentants en biens d'équipement, biens intermédiaires, commerce interindustriel

4625 : Représentants en biens de consommation auprès d'entreprises

4626 : Représentants en services auprès d' entreprises ou de professionnels
4627 : Représentants auprès de particuliers
4628 : Acheteurs non classés cadres, aide-acheteurs
4629 : Professions intermédiaires commerciales (sauf représentants et maîtrise de magasin)
4631 : Assistants techniques de la publicité, des relations publiques (salariés ou indépendants)
4632 : Interprètes, traducteurs (salariés ou indépendants)
4633 : Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants)
4634 : Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, salariés
4635 : Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, indépendants
4636 : Photographes salariés
4637 : Photographes indépendants
4641 : Responsables administratifs ou commerciaux des transports et du tourisme (non cadres)
4642 : Responsables d'exploitation des transports (non cadres)
4651 : Gradés des services techniques de la banque
4654 : Rédacteurs d'assurances
4661 : Maitres d'hôtel
4662 : Maîtrise du hall et des étages (hôtellerie)
4701 : Techniciens d'études, développement de l' agriculture et des eaux et forêts
4702 : Contrôleurs laitiers, inséminateurs et autres agents techniques agricoles
4711 : Dessinateurs projeteurs en électricité, électronique
4712 : Dessinateurs d'études en électricité, électronique
4713 : Techniciens d'études, essais, contrôles, en électricité, électronique
4717 : Techniciens de maintenance, dépannage, en électricité, électronique, automatisme
4718 : Techniciens des télécommunications
4721 : Dessinateurs projeteurs en construction mécanique et chaudronnerie
4722 : Dessinateurs d'études en construction mécanique et chaudronnerie
4723 : Techniciens en mécanique et chaudronnerie
4731 : Dessinateurs projeteurs en bâtiment, travaux publics
4732 : Dessinateurs d'études en bâtiment, travaux publics
4733 : Géomètres, topographes
4734 : Techniciens des travaux publics de l'état et des collectivités locales
4735 : Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
4751 : Techniciens chimistes, biologistes
4761 : Techniciens en métallurgie et matériaux
4771 : Assistants techniques de l'édition et de l'imprimerie
4772 : Techniciens des industries légères
4781 : Préparateurs de méthodes
4782 : Techniciens de planning, ordonnancement, lancement
4791 : Pupitreurs, chefs de salle en informatique (hors fonction publique)
4792 : Programmeurs, préparateurs de travaux en informatique (hors fonction publique)
4793 : Techniciens des laboratoires de recherche publique ou d'enseignement
4794 : Techniciens divers
4795 : Experts indépendants de niveau technicien
4801 : Personnels de direction et d'encadrement des exploitations agricoles ou forestières
4802 : Maitres d'équipage (pêche, marine marchande)
4811 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication de matériel électrique, électronique
4812 : Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication de matériel électrique, électronique
4821 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication mécanique
4822 : Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication mécanique
4831 : Conducteurs de travaux non cadres en bâtiment, travaux publics
4832 : Chefs de chantier du bâtiment et des travaux publics

4851 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication chimique ou agro-alimentaire
4852 : Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication chimique ou agro-alimentaire
4861 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication en métallurgie et matériaux
4862 : Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication en métallurgie et matériaux
4871 : Agents de maîtrise et techniciens de la production et distribution d'électricité, gaz, eau, chauffage, énergie
4873 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication en industries légères
4874 : Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication en industries légères
4881 : Agents de maîtrise 2e niveau en entretien, installation
4882 : Agents de maîtrise 1er niveau en entretien, installation électromécanique ou électronique
4883 : Agents de maîtrise 1er niveau en entretien, installation mécanique
4884 : Agents de maîtrise d'entretien général
4891 : Responsables d'entrepôt, de magasinage
4892 : Responsables de manutention
4893 : Maîtrise de restauration et de cuisine
5211 : Agents d'exploitation des PTT et assimilés
5212 : Préposés des PTT
5213 : Agents de constatation ou de recouvrement des impôts, du trésor, des douanes
5214 : Commis, adjoints administratifs, de la fonction publique
5215 : Agents de bureau de la fonction publique
5216 : Agents de service des établissements d'enseignement
5217 : Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)
5221 : Aide-soignants (du public ou du privé)
5222 : Agents de service hospitaliers (du public ou du privé)
5223 : Ambulanciers salariés (du public ou du privé)
5311 : Agents de police
5312 : Gendarmes
5313 : Sergents
5314 : Hommes du rang
5315 : Pompiers
5316 : Agents techniques des eaux et forêts
5317 : Agents de sécurité, de surveillance
5411 : Secrétaires
5412 : Dactylos, sténo-dactylos (sans secrétariat), opératrices sur machines de bureau
5415 : Opératrices de saisie en informatique
5416 : Opérateurs d'exploitation en informatique
5417 : Standardistes, téléphonistes
5421 : Employés des services comptables ou financiers
5424 : Employés administratifs divers d'entreprise
5428 : Dessinateurs d'exécution
5431 : Employés des services techniques de la banque, guichetiers
5434 : Employés des services techniques des assurances
5441 : Contrôleurs des transports (personnels roulants)
5442 : Agents des services commerciaux des transports et du tourisme
5443 : Agents administratifs des transports de marchandises
5444 : Agents et hôtesses d'accueil et d'information
5445 : Agents et hôtesses d'accompagnement
5499 : Salariés ne donnant aucune indication sur leur profession
5511 : Vendeurs en gros de biens intermédiaires, biens d'équipement
5512 : Vendeurs en alimentation
5513 : Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer
5514 : Vendeurs en équipement de la personne, articles de sport
5515 : Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage
5516 : Vendeurs en articles de luxe
5517 : Vendeurs en photo, disques, librairie
5518 : Employés de libre-service
5519 : Caissiers de magasin
5521 : Pompistes et gérants (salariés ou mandataires) de station service
5611 : Serveurs et commis de restaurant ou de café

5614 : Employés de l'hôtellerie
5621 : Manucures, esthéticiennes, salariées
5622 : Coiffeurs salariés
5631 : Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants,
travailleuses familiales
5632 : Employés de maison et femmes de ménage chez des particuliers
5633 : Concierges, gardiens d'immeubles
5634 : Employés des services divers
6201 : Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements industriels
6202 : Electromécaniciens, électroniciens qualifiés d'entretien
d'équipements industriel
6203 : Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (travail
des métaux, mécanique)
6204 : Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (sauf
travail des métaux, mécanique)
6211 : Bobiniers qualifiés
6214 : Câbleurs qualifiés
6218 : Plateformistes, contrôleurs qualifiés de matériel
électrique ou électronique
6220 : Forgerons qualifiés
6221 : Chaudronniers, tôliers industriels qualifiés
6222 : Tuyauteurs industriels qualifiés
6223 : Soudeurs qualifiés sur métaux
6226 : Ouvriers très qualifiés travaillant par enlèvement de
métal (à l'unité, petite série sur machine classique)
6227 : Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal
6231 : Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
6234 : Monteurs qualifiés en charpente métallique
6235 : Traceurs qualifiés
6236 : Ouvriers qualifiés de contrôles et d'essais en mécanique,
métallurgie
6237 : Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de
surface sur métaux
6238 : Mécaniciens, ajusteurs, qualifiés, sans autre indication
6241 : Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics
6242 : Ouvriers qualifiés du travail du béton
6243 : Conducteurs qualifiés d'engin de chantier du BTP
6244 : Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
6245 : Mineurs de fond qualifiés
6246 : Ouvriers qualifiés de l'extraction (carrières, pétrole, gaz,...)
6251 : Ouvriers qualifiés sur installation ou machine de la chimie
6254 : Ouvriers qualifiés de laboratoire (chimie)
6255 : Ouvriers qualifiés des industries agricoles et alimentaires
6261 : Ouvriers qualifiés de la métallurgie, du verre, de la
céramique et des matériaux de construction
6264 : Ouvriers qualifiés de la fabrication des papiers et cartons
6265 : Ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois
6271 : Conducteurs qualifiés de machine du textile et de la
tannerie-mégisserie
6272 : Ouvriers qualifiés de la coupe et des finitions des vêtements
6273 : Mécaniciennes en confection qualifiées
6274 : Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
6281 : Ouvriers de la photogravure et des laboratoires
photographiques et cinématographiques
6282 : Ouvriers de la composition
6283 : Ouvriers de l'impression
6284 : Ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du
façonnage du papier-carton
6291 : Ouvriers qualifiés de scierie
6292 : Ouvriers qualifiés de la menuiserie industrielle et de
l'ameublement
6293 : Surveillants qualifiés d'exploitation (électricité, gaz,
eau, chauffage, énergie)
6294 : Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie et santé)
6299 : Ouvriers qualifiés divers de type industriel et ouvriers
qualifiés mal désignés
6301 : Jardiniers
6311 : Electriciens qualifiés du bâtiment
6312 : Dépanneurs qualifiés en radio-télévision, électroménager
6313 : Electromécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements non

industriels

6321 : Carrossiers d'automobile qualifiés
6322 : Métalliers, serruriers, qualifiés
6323 : Mécaniciens qualifiés d'automobiles (entretien, réparation)
6324 : Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements non industriels
6331 : Charpentiers en bois qualifiés
6332 : Menuisiers qualifiés du bâtiment
6341 : Maçons qualifiés
6342 : Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
6343 : Couvresseurs qualifiés
6344 : Plombiers et chauffagistes qualifiés
6345 : Peintres et ouvriers des finitions du bâtiment, qualifiés
6346 : Monteurs qualifiés en agencement, isolation
6347 : Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments
6351 : Bouchers (sauf industrie de la viande)
6352 : Charcutiers (sauf industrie de la viande)
6353 : Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)
6354 : Cuisiniers qualifiés
6371 : Tailleurs et couturières qualifiés
6372 : Ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements)
6373 : Ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
6391 : Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main
6392 : Ouvriers d'art
6393 : Auxiliaires des spectacles
6394 : Ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
6399 : Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
6411 : Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
6412 : Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
6413 : Conducteurs de taxi (salariés)
6414 : Conducteurs de voiture particulière (salariés)
6415 : Conducteurs-livreurs, coursiers (salariés)
6511 : Conducteurs d'engin lourd de levage
6512 : Conducteurs d'engin lourd de manoeuvre
6513 : Dockers
6514 : Conducteurs de chariot élévateur, caristes
6515 : Magasiniers
6521 : Agents qualifiés des services d'exploitation des transports (personnels sédentaires)
6522 : Conducteurs qualifiés d'engin de transport guide
6531 : Matelots de la marine marchande
6532 : Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)
6711 : Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
6721 : Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
6722 : Ouvriers non qualifiés travaillant par formage de métal
6723 : Ouvriers non qualifiés de montage, de contrôle, etc... en mécanique
6741 : Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton
6742 : Aides mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction
6751 : Ouvriers non qualifiés de la chimie
6754 : Ouvriers non qualifiés des industries agricoles et alimentaires
6761 : Ouvriers non qualifiés de la métallurgie, du verre, de la céramique et des matériaux de construction
6764 : Ouvriers non qualifiés de la fabrication des papiers et cartons et des industries lourdes du bois
6771 : Ouvriers non qualifiés du textile et de la tannerie-mégisserie
6772 : Ouvriers non qualifiés de la confection
6773 : Ouvriers non qualifiés du travail du cuir
6791 : Ouvriers non qualifiés du travail du bois
6792 : Manutentionnaires, agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
6793 : Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition
6799 : Ouvriers non qualifiés divers de type industriel et ouvriers mal désignés
6821 : Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique, non qualifiés
6841 : Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment

6842 : Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment
6851 : Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers
6891 : Nettoyeurs
6899 : Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal
6911 : Conducteurs d'engin agricole ou forestier
6912 : Ouvriers de l'élevage
6913 : Ouvriers du maraîchage et de l'horticulture
6914 : Ouvriers de la viticulture et de l'arboriculture fruitière
6915 : Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
6916 : Ouvriers de l'exploitation forestière et de la sylviculture
6921 : Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

PCL

Profession principale en clair

PCLP

Profession principale en clair

PCM

Profession de la personne de référence du ménage

: sans objet
voir code P pour les modalités

Fichier ménage

PETA

Pays du lieu de travail

: Lieu de travail en France
11 : Algérie
12 : Tunisie
13 : Maroc
14 : Autres pays d'Afrique
15 : Vietnam, Cambodge, Laos
21 : Italie
22 : Allemagne
23 : Belgique
24 : Pays-Bas
25 : Luxembourg
26 : Irlande
27 : Danemark
28 : Royaume-Uni
29 : Grèce
31 : Espagne
32 : Portugal
41 : Suisse
42 : Autriche
43 : Pologne
44 : Yougoslavie
45 : Turquie
46 : Norvège
47 : Suède
48 : Autres pays européens (y compris URSS)
51 : Etats-Unis, Canada
52 : Autres pays d'Amérique
60 : Autres pays ou apatrides

PETAP

Pays pour ceux qui travaillaient à l'étranger

: sans objet (la personne travaillait en France) ou non renseigné
voir code PETA pour les autres modalités

PIECES

Nombre de pièces d'habitation du logement (non compris la cuisine, y compris les locaux rattachés).

: non renseigné
1 à 9 : nombre de pièces

Fichiers individu et ménage

PNAI

Pays de naissance de la personne, pour ceux qui sont nés hors de France

: sans objet ou non renseigné
11 : Algérie
12 : Tunisie
13 : Maroc
14 : Autres pays d'Afrique
15 : Vietnam, Cambodge, Laos
21 : Italie
22 : Allemagne
23 : Belgique
24 : Pays-Bas
25 : Luxembourg
26 : Irlande
27 : Danemark
28 : Royaume-Uni
29 : Grèce
31 : Espagne
32 : Portugal
41 : Suisse
42 : Autriche
43 : Pologne
44 : Yougoslavie
45 : Turquie
46 : Norvège
47 : Suède
48 : Autres pays européens (y compris URSS)
51 : Etats-Unis, Canada
52 : Autres pays d'Amérique
60 : Autres pays ou apatrides

PNAIBIS

Pays de naissance détaillé pour EUROSTAT (question CAPI)

voir code NOSCE pour les modalités

Remarque : question introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI)

PP

Profession un an avant l'enquête

: sans objet
voir code P pour les modalités

PP1

Code servant au calcul de la profession un an avant l'enquête : PP
NB : ne pas utiliser ce code

: sans objet ou inactif un an avant l'enquête ou non renseigné
voir code P pour les modalités

PP2

Code servant au calcul de la profession un an avant l'enquête : PP
NB : ne pas utiliser ce code

: sans objet
voir code P pour les modalités

PP2TO

Code servant au calcul de la profession un an avant l'enquête : PP
NB : ne pas utiliser ce code

: non chiffré automatiquement
voir code P pour les modalités

PPHY

Exploitant individuel ou non

: la personne n'est pas un exploitant individuel
1 : la personne est un exploitant individuel

PPHYP

Exploitant individuel ou non l'année précédant l'enquête

: la personne n'était pas un exploitant individuel ou non renseigné
1 : la personne était un exploitant individuel

PRA

Pays de résidence en mars de l'année précédant l'enquête
(pour ceux qui vivaient à l'étranger)

: Sans objet ou non renseigné
11 : Algérie
12 : Tunisie
13 : Maroc
14 : Autres pays d'Afrique
15 : Vietnam, Cambodge, Laos
21 : Italie
22 : Allemagne
23 : Belgique
24 : Pays-Bas
25 : Luxembourg
26 : Irlande
27 : Danemark
28 : Royaume-Uni
29 : Grèce
31 : Espagne
32 : Portugal
41 : Suisse
42 : Autriche
43 : Pologne
44 : Yougoslavie
45 : Turquie
46 : Norvège
47 : Suède
48 : Autres pays européens (y compris URSS)
51 : Etats-Unis, Canada
52 : Autres pays d'Amérique
60 : Autres pays ou apatrides

PRABIS

Pays de résidence antérieure détaillé pour EUROSTAT (question CAPI)

voir code NOSCE pour les modalités

Remarque : question introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI)

PRABISCM

Pays de résidence antérieure détaillé pour EUROSTAT (question CAPI)
concernant la personne de référence du ménage

voir code NOSCE pour les modalités

Fichier ménage

Remarque : question introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI)

PRACM

Pays de résidence de la personne de référence du ménage en mars de
l'année précédant l'enquête
(pour ceux qui vivaient à l'étranger)

: Sans objet ou non renseigné
voir code PRA pour les modalités

Fichier ménage

PRENOM

Prénom

PRIME

Compléments salariaux non mensuels (prime annuelle, 13e mois...)

: sans objet (ST/=2) ou non renseigné
1 : la personne touche des compléments non mensuels
2 : la personne ne touche pas de compléments non mensuels

PRIMFR

Valeur totale en francs des compléments salariaux non mensuels pour l'année

: sans objet (PRIME/=1) ou non renseigné
0 à 999999 : valeur en francs des compléments salariaux non mensuels pour l'année

PRIMM

Valeur totale en mois de salaire net courant des compléments salariaux non mensuels pour l'année

Valeur totale en mois de salaire net courant des compléments salariaux non mensuels pour l'année

PRIMTR

Valeur totale des primes pour l'année (en tranches)

: Sans objet
A : Moins de 2 500 F
B : De 2 500 à moins de 5 000 F
C : De 5 000 à moins de 7 500 F
D : De 7 500 à moins de 10 000 F
E : De 10 000 à moins de 12 500 F
F : De 12 500 à moins de 15 000 F
G : De 15 000 à moins de 20 000 F
H : De 20 000 à moins de 30 000 F
I : De 30 000 à moins de 50 000 F
J : De 50 000 F et plus
W : Ne sait pas répondre
X : Refuse de répondre

PTO

Profession
(chiffrement automatique)

: non chiffré automatiquement
1101,etc... : voir code P pour les autres modalités

PUB

Caractère public ou privé de l'établissement

-
- : sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
 - 1 : administrations nationales
 - 2 : collectivités locales, hôpitaux publics, HLM
 - 3 : sécurité sociale
 - 4 : entreprises publiques ou nationales
 - 5 : entreprises du secteur privé
-

PUBP

Caractère public ou privé de l'établissement qui employait la personne un an avant l'enquête

-
- : sans objet (FIP/=1,4) ou non renseigné
 - 1 : administrations nationales
 - 2 : collectivités locales, hopitaux publics, HLM
 - 3 : sécurité sociale
 - 4 : entreprises publiques ou nationales
 - 5 : entreprises du secteur privé
-

Q

Position professionnelle de l'emploi actuel

-
- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST=blanc,1) ou (CHPUB=1) ou non renseigné
 - 0 : autre cas que ci-dessous
 - 1 : manoeuvre ou ouvrier spécialisé (OS1,OS2,OS3,etc.)
 - 2 : ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1,P2,P3,TA,OQ, etc.)
 - 3 : agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
 - 4 : agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
 - 5 : technicien, dessinateur, VRP (non cadre)
 - 6 : instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et autre personnel de catégorie B de la fonction publique
 - 7 : ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres)
 - 8 : professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
 - 9 : employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique
-

QA

Position professionnelle de l'emploi antérieur

- : sans objet (STA/=2 ou 3) ou non renseigné
 - 0 : autre cas que ci-dessous
 - 1 : manoeuvre ou ouvrier spécialisé (OS1,OS2,OS3,etc.)
 - 2 : ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1,P2,P3,TA,OQ, etc.)
 - 3 : agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
 - 4 : agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
 - 5 : technicien, dessinateur, VRP (non cadre)
 - 6 : instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et autre personnel de catégorie B de la fonction publique
 - 7 : ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres)
 - 8 : professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
 - 9 : employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique
-

QP

Position professionnelle de l'emploi de la personne en mars de l'année précédente

- : sans objet (CHPUBP/=2,3) ou non renseigné
 - 0 : autre cas que ci-dessous
 - 1 : manoeuvre ou ouvrier spécialisé (OS1,OS2,OS3,etc.)
 - 2 : ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1,P2,P3,TA,OQ, etc.)
 - 3 : agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
 - 4 : agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
 - 5 : technicien, dessinateur, VRP (non cadre)
 - 6 : instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et autre personnel de catégorie B de la fonction publique
 - 7 : ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres)
 - 8 : professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
 - 9 : employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique
-

QPR

Précisions sur la classification de l'emploi du salarié :
coefficient, niveau, échelon, position hiérarchique...

RANSECH

Rang d'interrogation du sous échantillon

-
- 1 : aire ou grappe appartenant au sous échantillon entrant (enquêté pour la 1ère fois)
 - 2 : aire ou grappe appartenant au sous échantillon enquêté pour la 2ème fois
 - 3 : aire ou grappe appartenant au sous échantillon sortant (enquêté pour la 3ème fois)
-

Fichiers individu et ménage

RDQ

Personne répondant au questionnaire

-
- : non renseigné
 - 1 : la personne elle-même a répondu au questionnaire
 - 2 : une autre personne du ménage a répondu au questionnaire
-

RE

Nature de l'emploi recherché

-
- : sans objet (DRE1/=5) ou non renseigné
 - 1 : la personne recherche un emploi salarié
 - 2 : la personne recherche une situation à son compte
 - 3 : la personne recherche indifféremment l'un ou l'autre
-

REA

Rang de l'enquête dans l'aire ou la grappe

-
- 1 : aire ou grappe enquêtée pour la 1ère fois
 - 2 : aire ou grappe enquêtée pour la 2ème fois
 - 3 : aire ou grappe enquêtée pour la 3ème fois
-

RECHE

Recherche d'un emploi

-
- 1 : la personne recherche un emploi, une situation
 - 2 : la personne ne recherche pas d'emploi ou est âgée de 75 ans et plus
-

RECHMOY

Ancienneté de recherche en mois

-
- : non renseigné
 - 00 à 99 : nombre de mois
-

RECME_S

Appartenance au répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'Etat

0 : non appartenance au répertoire
1 : appartenance au répertoire

Remarque : variable récupérée du fichier K1-SIRENE sauf pour 1990

REDECHA

Coefficient de redressement de l'échantillon niveau aire
(poids de sondage)

Coefficient numérique à 8 caractères

REGSEC

Fréquence de l'activité secondaire

: sans objet (SEC/=1,2) ou non renseigné
1 : régulière à longueur d'année
2 : saisonnière
3 : occasionnelle
4 : exceptionnelle

RESULT

Nature de l'emploi ultérieur (statut)

: sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
1 : la personne a trouvé une situation à son compte ou aide un
membre de sa famille dans son travail
2 : la personne a trouvé un emploi salarié de l'Etat ou des
collectivités locales
3 : la personne a trouvé un autre emploi salarié

RG

Région de résidence

11 : Ile-de-France
21 : Champagne-Ardennes
22 : Picardie
23 : Haute-Normandie
24 : Centre
25 : Basse-Normandie
26 : Bourgogne
31 : Nord-Pas de Calais
41 : Lorraine
42 : Alsace
43 : Franche-Comté
52 : Pays de la Loire
53 : Bretagne
54 : Poitou-Charentes
72 : Aquitaine
73 : Midi-Pyrénées
74 : Limousin
82 : Rhône-Alpes
83 : Auvergne
91 : Languedoc-Roussillon
92 : Provence-Côte d'Azur-Corse

Fichiers individu et ménage

RGRA

Région de résidence un an avant l'enquête

 : non renseigné
11 : Ile-de-France
21 : Champagne-Ardennes
22 : Picardie
23 : Haute-Normandie
24 : Centre
25 : Basse-Normandie
26 : Bourgogne
31 : Nord-Pas de Calais
41 : Lorraine
42 : Alsace
43 : Franche-Comté
52 : Pays de la Loire
53 : Bretagne
54 : Poitou-Charentes
72 : Aquitaine
73 : Midi-Pyrénées
74 : Limousin
82 : Rhône-Alpes
83 : Auvergne
91 : Languedoc-Roussillon
92 : Provence-Côte d'Azur-Corse
97 : DOM
98 : TOM

RGRACM

Région de résidence de la personne de référence un an avant l'enquête

voir code RGRA pour les modalités

Fichier ménage

RI

Résultat de l'interview.

1 : interview acceptée
2 : ménage contacté ; enquête impossible à réaliser
3 : ménage contacté ; refus
4 : ménage présent ; impossible à joindre
5 : absent de longue durée

RICFL

Réponse à une enquête complémentaire

: pas de réponse à une enquête complémentaire
C : enquête complémentaire acceptée

RIMLOC

Numéro du local (MVL = 0,5,9).

ROC

Nature de l'emploi recherché : à durée limitée ou permanent

: sans objet (DRE1/=5) ou non renseigné
1 : cherche un emploi permanent (à l'exclusion d'un emploi à durée limitée)
2 : cherche un emploi permanent, mais à défaut accepterait un emploi à durée limitée
3 : cherche un emploi pour une durée limitée, mais à défaut accepterait un emploi permanent
4 : cherche un emploi pour une durée limitée (à l'exclusion d'un emploi permanent)

ROCULT

Nature de l'emploi ultérieur (CDD ou CDI)

: sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
1 : la personne a trouvé un emploi pour une durée limitée ou un emploi saisonnier
2 : la personne a trouvé un emploi permanent

RR

Résultat de l'interview.

S

Sexe

1 : Masculin
2 : Féminin

SA

Numéro du sous-aire

NB : ne pas utiliser

SALFR

Salaire mensuel net tiré de la profession principale (en francs)

: sans objet (ST/=2) ou non renseigné
0 à 999999 : salaire mensuel net tiré de la profession principale
(en francs)

SALRED

Salaire redressé des non réponses (y compris les primes imputées au prorata du mois)

Montant en francs

SALREDTR

Salaire en tranches redressé des non réponses (y compris les primes imputées au prorata du mois)

A : moins de 2 500 francs
B : de 2 500 à moins de 4 000 francs
C : de 4 000 à moins de 5 000 francs
D : de 5 000 à moins de 6 000 francs
E : de 6 000 à moins de 7 000 francs
F : de 7 000 à moins de 8 000 francs
G : de 8 000 à moins de 9 000 francs
H : de 9 000 à moins de 10 000 francs
I : de 10 000 à moins de 12 500 francs
J : de 12 500 à moins de 15 000 francs
K : 15 000 francs et plus

SALTR

Salaire mensuel net tiré de la profession principale (en tranches)

: Sans objet (ST/=2 ou SALFR/=blanc)
A : Moins de 2 500 F
B : De 2 500 à moins de 5 000 F
C : De 5 000 à moins de 7 500 F
D : De 7 500 à moins de 10 000 F
E : De 10 000 à moins de 12 500 F
F : De 12 500 à moins de 15 000 F
G : De 15 000 à moins de 20 000 F
H : De 20 000 à moins de 30 000 F
I : De 30 000 à moins de 50 000 F
J : De 50 000 F et plus
W : Ne sait pas répondre
X : Refuse de répondre

SAMEDI

Travail du samedi

: sans objet (AHD/=10) ou non renseigné
1 : la personne travaille habituellement le samedi
2 : la personne travaille certains samedis seulement
3 : la personne ne travaille jamais le samedi

SCM

Sexe de la personne de référence du ménage

1 : Masculin
2 : Féminin

Fichiers individu et ménage

SE

Strate d'échantillon

Pour l'échantillon issu du RP90 caractérisé par TECH=1 :

01 à 04 : commune rurale
1 : unité urbaine de moins de 10 000 habitants
3 : unité urbaine de 10 000 à 49 999 habitants
5 : unité urbaine de 50 000 à 199 999 habitants
61 à 64 : unité urbaine de 100 000 à 200 000 habitants
71 à 78 : unité urbaine de plus de 200 000 habitants sauf aggl. paris.
82 à 89 : agglomération parisienne
99 : échantillon spécial

Pour l'échantillon issu du RP82 caractérisé par TECH=2 :

0 : commune rurale appartenant à un canton entièrement rural
1 : commune rurale appartenant à un canton partiellement urbain
2 : agglomération urbaine de moins de 10000 habitants
3 : agglomération urbaine de 10000 à 49999 habitants
4 : agglomération urbaine de 50000 à 199999 habitants
5 : agglomération urbaine de 200000 habitants et plus
9 : échantillon spécial

Fichiers individu et ménage

SEC

Exercice d'une autre activité professionnelle en plus de l'activité principale

 : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
1 : la personne apporte une aide à un membre de sa famille dans l'exercice d'une activité non salariée
2 : la personne exerce une autre activité professionnelle
3 : la personne n'exerce pas d'autre activité professionnelle

SECT14

Activité économique regroupée (14 postes)

: Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
01 : Agriculture, sylviculture, pêche (SECT38=01)
02 : Industries agricoles et alimentaires (SECT38=02,03)
03 : Energie (SECT38=04,05,06)
04 : Industrie des biens intermédiaires (SECT38=07 à 11,13,21,23)
05 : Industrie des biens d'équipement (SECT38=14 à 17)
06 : Industrie des biens de consommation courante
(SECT38=12,18 à 20,22)
07 : Bâtiment, génie civil et agricole (SECT38=24)
08 : Commerce (SECT38=25 à 28)
09 : Transports et télécommunications (SECT38=31,32)
10 : Services marchands (SECT38=29,30,33,34)
11 : Location et crédit bail immobiliers (SECT38=35)
12 : Assurances (SECT38=36)
13 : Organismes financiers (SECT38=37)
14 : Services non marchands

Remarque :

Les intérimaires sont classés dans le secteur 14.

SECT14A

Activité économique regroupée du dernier emploi pour les
inactifs et les chômeurs (14 postes)

: Sans objet (AA/=1) ou non renseigné
voir code SECT14 pour les modalités

SECT14CJ

Activité économique regroupée (14 postes) du conjoint

: Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
voir SECT14 pour les modalités

Fichier ménage

SECT14CM

Activité économique regroupée de la personne de référence du ménage

: Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
voir SECT14 pour les modalités

Fichiers individu et ménage

SECT14P

Activité économique regroupée de l'emploi occupé un an avant
l'enquête (14 postes)

: Sans objet (FIP/=1,4) ou non renseigné
voir SECT14 pour les modalités

Remarque :

Les intérimaires sont classés dans le secteur 14.

SECT14S

Activité économique regroupée (14 postes) pour l'activité secondaire

: Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
voir SECT14 pour les modalités

SECT14U

Activité économique regroupée (14 postes)

: Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
voir SECT14 pour les modalités

Remarque :

Les intérimaires sont classés dans les secteurs utilisateurs

SECT38

Activité économique regroupée (38 postes)

: Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
01 : Agriculture, sylviculture, pêche
02 : Industries de la viande et du lait
03 : Industries des autres produits alimentaires
04 : Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
05 : Production de pétrole et de gaz naturel
06 : Electricité, gaz et eau
07 : Minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier
08 : Minerais, métaux et demi-produits non ferreux
09 : Matériaux de construction et minéraux divers
10 : Industrie du verre
11 : Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques
12 : Parachimie et industrie pharmaceutique
13 : Fonderie et travail des métaux
14 : Construction mécanique
15 : Construction électrique et électronique
16 : Matériel de transport terrestre
17 : Construction navale et aéronautique, armement
18 : Industrie textile et habillement
19 : Industrie du cuir et de la chaussure
20 : Bois, meubles, industries diverses
21 : Papier, carton
22 : Imprimerie, presse, édition
23 : Industries du caoutchouc, transformation des matières plastiques
24 : Bâtiment, génie civil et agricole
25 : Commerce de gros alimentaire
26 : Commerce de gros non alimentaire
27 : Commerce de détail alimentaire
28 : Commerce de détail non alimentaire
29 : Réparation et commerce de l'automobile
30 : Hôtels, cafés, restaurants
31 : Transports
32 : Télécommunications et postes
33 : Services marchands rendus principalement aux entreprises
34 : Services marchands rendus principalement aux particuliers
35 : Location et crédit bail immobiliers
36 : Assurances
37 : Organismes financiers
38 : Services non marchands

Remarque:

Les intérimaires sont replacés dans le secteur services aux entreprises
(SECT38=33)

SECT38A

Activité économique regroupée du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (38 postes)

: Sans objet (AA/=1) ou non renseigné
voir SECT38 pour les modalités

SECT38P

Activité économique regroupée de l'emploi occupé un an avant l'enquête (38 postes)

: Sans objet (FIP/=1,4) ou non renseigné
voir SECT38 pour les modalités

SECT38PU

Activité économique regroupée de l'emploi occupé un an avant l'enquête (38 postes)

: Sans objet (FIP/=1,4) ou non renseigné
voir SECT38 pour les modalités

Remarque:

Les intérimaires sont classés dans les secteurs utilisateurs

SECT38S

Activité économique regroupée (38 postes) pour l'activité secondaire

: Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
voir SECT38 pour les modalités

Remarque:

Les intérimaires sont replacés dans le secteur services aux entreprises (SECT38=33)

SECT38U

Activité économique regroupée (38 postes)

: Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
voir SECT38 pour les modalités

Remarque:

Les intérimaires sont classés dans les secteurs utilisateurs

SECT4

Activité économique regroupée (4 postes)

: Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
1 : Agriculture : SECT14=01
2 : Industrie : SECT14=02 à 06
3 : Bâtiment et travaux publics : SECT14=07
4 : Secteur tertiaire : SECT14=08 à 14

Remarque :

Les intérimaires sont classés dans le secteur tertiaire

SECT4A

Activité économique regroupée du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (4 postes)

: Sans objet (AA/=1) ou non renseigné
1 : Agriculture : SECT14=01
2 : Industrie : SECT14=02 à 06
3 : Bâtiment et travaux publics : SECT14=07
4 : Secteur tertiaire : SECT14=08 à 14

SECT4P

Activité économique regroupée de l'emploi occupé un an avant l'enquête (4 postes)

: Sans objet (FI/=1,4) ou non renseigné
1 : Agriculture : SECT14=01
2 : Industrie : SECT14=02 à 06
3 : Bâtiment et travaux publics : SECT14=07
4 : Secteur tertiaire : SECT14=08 à 14

Remarque :

Les intérimaires sont classés dans le secteur tertiaire

SECT4S

Activité économique regroupée (4 postes) pour l'activité secondaire

: Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
1 : Agriculture : SECT14=01
2 : Industrie : SECT14=02 à 06
3 : Bâtiment et travaux publics : SECT14=07
4 : Secteur tertiaire : SECT14=08 à 14

SECT4U

Activité économique regroupée (4 postes)

: Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
1 : Agriculture : SECT14=01
2 : Industrie : SECT14=02 à 06
3 : Bâtiment et travaux publics : SECT14=07
4 : Secteur tertiaire : SECT14=08 à 14

Remarque :

Les intérimaires sont classés dans les secteurs utilisateurs

SIRETE

Numéro SIRET indiqué par l'enquête

SO

Statut d'occupation du logement.

-
- : non renseigné
 - 1 : accédant à la propriété (le ménage doit encore effectuer au moins un remboursement d'un prêt contracté pour l'achat de son logement)
 - 2 : propriétaire (non accédant) du logement, ou de la maison où se trouve le logement
 - 3 : locataire d'un logement HLM
 - 4 : locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM
 - 5 : locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel
 - 6 : logé gratuitement par des parents, des amis ou l'employeur (y compris le cas des personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager, etc.)
-

Fichiers individu et ménage

SOIR

Travail le soir (entre 20h et minuit) (question CAPI)

-
- : non renseigné
 - 1 : habituellement
 - 2 : certains soirs seulement
 - 3 : jamais
-

Remarque : question introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI)

SOUH

Souhait d'un travail (sans recherche d'emploi)

-
- : sans objet (RECHE=1)
 - 1 : la personne souhaiterait travailler
 - 2 : la personne ne souhaiterait pas travailler ou est âgée de 75 ans et plus
 - 3 : sans objet (c'est-à-dire les personnes déjà pourvues d'un emploi)
-

SPE

Spécialité des formations en 47 groupes

- : sans objet (ET/=1 ou FOACT/=1,2) ou non renseigné
 - 01 : agriculture, élevage, forestage
 - 02 : pêche, navigation maritime et fluviale
 - 03 : mines et carrières (extraction), travail des pierres
 - 04 : génie civil, travaux publics, topographie
 - 05 : construction en bâtiment
 - 06 : couverture, plomberie, chauffage
 - 07 : peinture en bâtiment, peinture industrielle
 - 08 : production et première transformation des métaux :
fonderie, laminage, moulage
 - 09 : forge, chaudronnerie, constructions métalliques, formations
connexes
 - 10 : mécanique générale et de précision, travail sur machines-
outils, automatismes
 - 11 : électricité, électrotechnique, électromécanique
 - 12 : électronique
 - 13 : verre et céramique
 - 14 : photographie, industries graphiques (photogravure, composition,
impression)
 - 15 : papier et carton (fabrication, transformation, brochage,
reliure)
 - 16 : chimie, physique, biochimie, biologie, production chimique
 - 17 : boulangerie, pâtisserie
 - 18 : abattage, travail des viandes
 - 19 : autres spécialités de l'alimentation (transformation-préparation)
 - 20 : textiles : peignage, filature, tissage, bonneterie, textiles
artificiels et synthétiques, apprêt, blanchiment, teinture
 - 21 : habillement, travail des étoffes ; coupe, couture, broderie
lingerie, confection de vêtements, fourrure, chapellerie,
tapisserie, matelasserie
 - 22 : travail des cuirs et peaux : tannerie, mégisserie, pelleterie,
corroierie, cordonnerie, sellerie, maroquinerie,
fabrication industrielle de la chaussure
 - 23 : travail du bois : menuiserie, ébénisterie, charronnage,
tonnellerie, autres spécialités du travail du bois
 - 24 : conducteurs d'engins terrestres : engins de chantiers, de
levage, de transport et machines agricoles
 - 25 : autres formations des secteurs primaires et secondaires
(conducteurs de fours, de chaudières, manutention, etc.)
 - 26 : dessinateurs du bâtiment et des travaux publics
 - 27 : dessinateurs industriels
 - 28 : organisation du travail, gestion et contrôle de la production
 - 29 : techniques administratives et juridiques appliquées
 - 30 : secrétariat, dactylographie, sténographie
 - 31 : techniques financières ou comptables, mécanographie-comptable
 - 32 : traitement électromécanique et électronique de l'information
 - 33 : commerce et distribution
 - 34 : information, documentation, relations publiques
 - 35 : enseignement, animation à caractère éducatif
 - 36 : arts et arts appliqués, esthétique industrielle
 - 37 : santé, secteur para-médical, services sociaux
 - 38 : soins personnels
 - 39 : services dans l'hôtellerie et les collectivités
 - 40 : arts ménagers
 - 41 : surveillance, sécurité
 - 42 : formations aux fonctions d'encadrement
 - 43 : formations littéraires et linguistiques
 - 44 : formations économiques, commerciales, juridiques générales
ou en gestion des collectivités publiques ou des entreprises
 - 45 : formations générales en sciences ou techniques
industrielles
 - 46 : préformations, formations générales à finalité professionnelle
 - 47 : autres formations non regroupées ci-dessus
-

SPECL

Spécialité en clair de la formation suivie

SPECLP

Spécialité en clair de la formation suivie. Situation en mars de l'année dernière de l'étudiant(e) ou l'élève stagiaire non rémunéré

SPEP

Spécialité de la formation suivie en mars de l'année précédente

: sans objet (FIP/=3) ou non renseigné
voir code SPE pour les autres modalités

SPES

Spécialité du diplôme obtenu dans l'enseignement supérieur ou supérieur technique

: sans objet ou non renseigné
voir code SPE pour les autres modalités

SPESCL

Spécialité en clair du ou des diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur ou supérieur technique

SPESR

Spécialité du diplôme obtenu dans l'enseignement supérieur ou supérieur technique (redressée)

voir code SPE pour les modalités

SPET

Spécialité du diplôme obtenu dans l'enseignement technique ou professionnel

: sans objet ou non renseigné
voir code SPE pour les autres modalités

SPETCL

Spécialité en clair du ou des diplômes obtenus dans l'enseignement technique ou professionnel

SPETR

Spécialité du diplôme obtenu dans l'enseignement technique ou professionnel (redressée)

voir code SPE pour les modalités

ST

Code servant à la détermination du statut

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou AIDFAM=1
1 : la personne travaille à son compte
2 : la personne travaille comme salarié

STA

Statut du dernier emploi (pour les inactifs ou les chômeurs)

: sans objet ou non renseigné
1 : travaillait à son compte (artisan, commerçant, profession libérale,...) ou en aidant un membre de sa famille dans son travail (sans être salarié)
2 : travaillait comme salarié de l'Etat ou des collectivités locales
3 : travaillait comme autre salarié

STAC

Statut du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (question CAPI)

: sans objet ou non renseigné
0 : travaillait à son compte (agr., artisan, commerçant, prof. libérale)
1 : aidait un membre de sa famille dans son travail (sans être salarié)
2 : travaillait comme salarié de l'Etat ou des collectivités locales
3 : travaillait comme autre salarié

Remarque : question remplaçant STA à partir de 1992 (échantillon CAPI)

STAGE

Nature du stage effectué. Stages et contrats d'aide à l'emploi
Ce code peut changer selon l'année d'enquête

Valeurs 90

: sans objet (STJ /=1) ou non renseigné
10 : Stage "16-25 ans"
11 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)
12 : AMIF (Action Modulaire d'Insertion et de Formation,
= SRA, Stage FNE-CLD, modulaire ANPE)
13 : Stage Femmes Isolées (= FNE-FI, PLIF)
14 : Stage de l'AFPA
15 : Stage de mise à niveau (SMAN-ANPE)
21 : CLES (Contrats Locaux Emploi-Solidarité, = TUC, PIL,
Activités d'intérêt général RMI)
22 : CRE (Contrat de Retour à l'Emploi, + CRA, Contrat de
réinsertion en Alternance)
23 : Contrat Adaptation
24 : Contrat Qualification

Valeurs 91 et 92

: sans objet (STJ /=1) ou non renseigné

STAGES et SIVP :
(la personne est "stagiaire de la formation professionnelle")

10 : Stage de formation en alternance
pour jeunes de 16 à 25 ans
(Action de formation alternée, Action qualifiante)
11 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)
12 : Action d'insertion et de formation (AIF)
pour chômeurs et femmes, cadres, handicapés en difficulté
(Stage Modulaire d'Insertion et de Formation, AMIF, SRA, FNE-CLD)
(Action d'insertion sociale et professionnelle, FNE-FI)
(FNE-Cadres)
(Stage de rééducation professionnelle)
15 : Stage d'accès à l'emploi
(stage de mise à niveau, SMAN)
16 : Stage de reclassement professionnel (SRP)
pour chômeurs récents et expérimentés
(stage de conversion)
17 : Stage de formation continue ou de qualification professionnelle
(par l'AFPA ou autre organisme de formation)

CONTRATS D'AIDE A L'EMPLOI :
(la personne est salariée sous contrat, payée par l'employeur)

21 : Contrat Emploi - Solidarité (CES)
(TUC, PIL, AIG-RMI)
22 : Contrat de Retour à l'Emploi (CRE)
(contrat de réinsertion en alternance : CRA)
(contrat de rééducation en entreprise ou d'adaptation
professionnelle pour personne handicapée)
23 : Contrat d'Adaptation à l'emploi
pour jeunes (contrat de mission-formation-adaptation)
24 : Contrat de Qualification
pour jeunes (contrat de mission-formation-qualification)

STAGECL

Nature du stage effectué en clair

STAGECLP

Nature du stage effectué, en clair, en mars de l'année précédant l'enquête

STAGP

Nature du stage effectué l'année précédant l'enquête

Stages et contrats d'aide à l'emploi

Ce code peut changer selon l'année d'enquête

: sans objet (STJP/=1) ou non renseigné
voir code STAGE pour les autres modalités

STANT

Statut du dernier emploi pour les inactifs ou les chômeurs cohérent avec la catégorie socio-professionnelle antérieure

: sans objet
1 : travaillait à son compte ou comme aide familial
2 : travaillait comme salarié

STAT

Code servant à la détermination du statut

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST=blanc,1) ou (CHPUB=1) ou (INTERIM=1) ou non renseigné
1 : salarié d'un parent qui travaille à son compte
2 : travailleur à domicile (pour le compte d'une entreprise)
3 : ni l'un ni l'autre

STAT2

Statut (salarié, non salarié)

Code mis en cohérence avec la profession

: sans objet
1 : non salarié
2 : salarié

STAT2P

Statut (salarié, non salarié) un an avant l'enquête

Code mis en cohérence avec la profession

: sans objet
1 : non salarié
2 : salarié

STATP

Code servant à la détermination du statut, en mars de l'année précédant l'enquête

: sans objet ou non renseigné
1 : salarié d'un parent qui travaille à son compte
2 : travailleur à domicile (pour le compte d'une entreprise)
3 : ni l'un ni l'autre

STATSAL

Statut combiné avec l'ancienneté dans l'entreprise (pour les salariés)

: sans objet
0 : intérimaire, apprenti, stagiaire
1 : contrat à durée déterminée
2 : salarié (sauf Etat, collectivités locales) et ancienneté < 1 an
3 : salarié (sauf Etat, collectivités locales) et ancienneté d'un an à moins de 5 ans
4 : salarié (sauf Etat, collectivités locales) et ancienneté de 5 ans et plus
5 : salarié (sauf Etat, collectivités locales) et ancienneté non renseignée
6 : salarié (Etat, collectivités locales) et ancienneté < 1 an
7 : salarié (Etat, collectivités locales) et ancienneté d'un an à moins de 5 ans
8 : salarié (Etat, collectivités locales) et ancienneté de 5 ans et plus
9 : salarié (Etat, collectivités locales) et ancienneté non renseignée

STATUT

Statut détaillé

: sans objet
11 : indépendants
12 : employeurs
13 : aides familiaux
21 : intérimaires (hors Etat, collectivités locales)
22 : apprentis (hors Etat, collectivités locales)
23 : CDD (hors Etat, collectivités locales)
24 : autres salariés hors Etat, collectivités locales
30 : stagiaires et contrats aidés
41 : salariés Etat ou collectivités locales
42 : appelés au service national

STATUTCJ

Statut détaillé du conjoint

: sans objet
11 : indépendants
12 : employeurs
13 : aides familiaux
21 : intérimaires (hors Etat, collectivités locales)
22 : apprentis (hors Etat, collectivités locales)
23 : CDD (hors Etat, collectivités locales)
24 : autres salariés hors Etat, collectivités locales
30 : stagiaires et contrats aidés
41 : salariés Etat ou collectivités locales
42 : appelés au service national

Fichier ménage

STATUTCM

Statut détaillé de la personne de référence du ménage

: sans objet
11 : indépendants
12 : employeurs
13 : aides familiaux
21 : intérimaires (hors Etat, collectivités locales)
22 : apprentis (hors Etat, collectivités locales)
23 : CDD (hors Etat, collectivités locales)
24 : autres salariés hors Etat, collectivités locales
30 : stagiaires et contrats aidés
41 : salariés Etat ou collectivités locales
42 : appelés au service national

Fichiers individu et ménage

STATUTP

Statut détaillé un an avant l'enquête

: sans objet
11 : indépendants
12 : employeurs
13 : aides familiaux
21 : intérimaires (hors Etat, collectivités locales)
22 : apprentis (hors Etat, collectivités locales)
23 : CDD (hors Etat, collectivités locales)
24 : autres salariés hors Etat, collectivités locales
30 : stagiaires et contrats aidés
41 : salariés Etat ou collectivités locales
42 : appelés au service national

STJ

Stagiaire de la formation professionnelle

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST=blanc,1) ou (CHPUB=1) ou (INTERIM=1) ou non renseigné
1 : la personne est "stagiaire de la formation professionnelle", TUC, SIVP, autre stage
2 : la personne n'est pas "stagiaire de la formation professionnelle"

STJP

Stagiaire de la formation professionnelle, en mars de l'année précédant l'enquête

: sans objet (CHPUBP/=2,3) ou non renseigné
1 : la personne était stagiaire de la formation professionnelle, TUC, SIVP, autre stage
2 : la personne n'était pas stagiaire de la formation professionnelle

STNRED

Statut (à son compte, salarié)
Code non mis en cohérence avec la profession

: sans objet (FI/=1 et AM/=1)
1 : la personne travaille à son compte (ST=1 ou AIDFAM=1)
2 : la personne travaille comme salarié

STNREDP

Statut (à son compte, salarié) un an avant l'enquête
Code non mis en cohérence avec la profession

-
- : sans objet
 - 1 : la personne travaillait à son compte (STP=1 ou AIDFAMP=1)
 - 2 : la personne travaillait comme salarié
-

STP

Code servant à la détermination du statut, en mars de l'année précédant l'enquête

-
- : sans objet (FIP/=1 ou AIDFAMP=1)
 - 1 : la personne travaillait à son compte (agriculteur, artisan, commerçant, industriel, profession libérale, gérant majoritaire de SARL, gérant libre ou en location-gérance, etc.)
 - 2 : la personne travaillait comme salarié
-

STPL

Souhait de travailler davantage pour les personnes à temps partiel

-
- : sans objet (TP/=2) ou non renseigné
 - 1 : la personne souhaite travailler à temps plein
 - 2 : la personne souhaite travailler davantage sans aller jusqu'au temps plein
 - 3 : la personne ne souhaite pas travailler davantage
-

STPP

Statut du père de l'enquêté

-
- : sans objet (NOIPP/=blanc) ou non renseigné
 - 1 : travaille à son compte (artisan, commerçant, profession libérale,...) ou en aidant un membre de sa famille dans son travail (sans être salarié)
 - 2 : travaille comme salarié de l'Etat ou des collectivités locales
 - 3 : travaille comme autre salarié
-

STTSECH

Numéro du sous échantillon

-
- 1 : aire appartenant au sous-échantillon numéro 1 de l'échantillon aréolaire
 - 2 : aire appartenant au sous-échantillon numéro 2 de l'échantillon spécial
 - 3 : aire appartenant au sous-échantillon numéro 3 de l'échantillon aréolaire
 - 4 : aire appartenant au sous-échantillon numéro 4 de l'échantillon spécial
 - 5 : aire appartenant au sous-échantillon numéro 5 de l'échantillon aréolaire
 - 6 : aire appartenant au sous-échantillon numéro 5 de l'échantillon spécial
-

SUPA

Superficie ou complément de superficie en ares s.a.u. (pour les exploitations de moins de 5 hectares)

: sans objet ou non renseigné
00 à 99 : nombre d'ares s.a.u.

SUPAP

Superficie ou complément de superficie en ares s.a.u. (pour les exploitations de moins de 5 hectares)

: sans objet ou non renseigné
01 à 99 : nombre d'ares s.a.u.

SUPH

Superficie de l'exploitation en hectares s.a.u.

: sans objet ou non renseigné
000 à 999 : nombre d'hectares s.a.u.

SUPHP

Superficie de l'exploitation en hectares s.a.u. un an avant l'enquête

: sans objet ou non renseigné
000 à 999 : nombre d'hectares s.a.u.

TCA_S

Tranche de chiffre d'affaires

: non renseigné
01 : moins de 1 million de francs
02 : de 1 à moins de 5 millions de F
03 : de 5 à moins de 10 millions de F
04 : de 10 à moins de 50 millions de F
05 : de 50 à moins de 100 millions de F
06 : de 100 à moins de 200 millions de F
07 : de 200 à moins de 500 millions de F
08 : de 0,5 à moins de 1 milliard de F
09 : 1 milliard de francs ou plus

Remarque : variable récupérée du fichier K1-SIRENE sauf pour 1990

TECH

Type de l'échantillon

1 : nouveau : échantillon tiré à partir du RP 1990
2 : ancien : continuation de l'échantillon tiré à partir du RP 1982

TEST

titre de la variable

01: modalité 1
02: modalité 2
013 modalité 3

TH

Type de l'immeuble.

: non renseigné
1 : ferme
2 : hôtel, pension de famille, garni
3 : construction provisoire, habitation de fortune
4 : maison individuelle (1 logement)
5 : maison ou immeuble comportant plusieurs logements entièrement ou principalement à usage d'habitation
6 : immeuble principalement à usage industriel, commercial ou administratif comportant au moins un logement à usage d'habitation (usine, atelier, immeuble de bureaux, magasin, école, collège, hôpital, mairie, gare, bureau de poste, stade, etc.)

Fichiers individu et ménage

TIT

Statut des agents de l'Etat et des collectivités locales

: sans objet ou non renseigné
1 : fonctionnaire ou agent titulaire
2 : fonctionnaire stagiaire, fonctionnaire-élève
3 : contractuel (sans limitation de durée)
4 : contractuel (pour une durée limitée), auxiliaire, vacataire, pigiste
5 : autre salarié de l'Etat ou d'une collectivité locale

TITP

Statut pour les personnes qui étaient agents de l'Etat et des collectivités locales en mars de l'année précédente

: sans objet (CHPUBP/=2) ou non renseigné
1 : fonctionnaire ou agent titulaire
2 : fonctionnaire stagiaire, fonctionnaire-élève
3 : contractuel (sans limitation de durée)
4 : contractuel (pour une durée limitée), auxiliaire, vacataire, pigiste
5 : autre salarié de l'Etat ou d'une collectivité locale

TITPR

Précisions sur le statut des autres salariés de l'Etat ou d'une collectivité locale.

: sans objet (TIT /= 5) ou non renseigné

Précisions sur le statut des autres salariés de l'Etat ou d'une collectivité locale.

TMRE

Regroupement des modes de recherche pour un emploi

1 : a fait une démarche pour trouver un emploi
2 : sans objet ou aucune démarche renseignée

TN

Tranche d'effectif de l'entreprise

 : sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
0 : aucun salarié
1 : 1 ou 2 salariés
2 : de 3 à 5 salariés
3 : de 6 à 9 salariés
4 : de 10 à 19 salariés
5 : de 20 à 49 salariés
6 : de 50 à 99 salariés
7 : de 100 à 499 salariés
8 : de 500 à 999 salariés
9 : 1000 salariés et plus

TNP

Tranche d'effectif de l'entreprise un an avant l'enquête

 : sans objet (FIP/=1,4) ou non renseigné
0 : aucun salarié
1 : 1 ou 2 salariés
2 : de 3 à 5 salariés
3 : de 6 à 9 salariés
4 : de 10 à 19 salariés
5 : de 20 à 49 salariés
6 : de 50 à 99 salariés
7 : de 100 à 499 salariés
8 : de 500 à 999 salariés
9 : 1000 salariés et plus

TP

Travail à temps complet ou à temps partiel

 : sans objet (AHD/=10) ou non renseigné
1 : à temps complet
2 : à temps partiel

TPP

Travail à temps complet ou à temps partiel l'année précédente

 : sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
1 : travaillait à temps complet
2 : travaillait à temps partiel

TREMB

Mode d'obtention de l'emploi actuel pour les personnes qui ont commencé à travailler pour leur entreprise il y a moins d'un an

-
- : sans objet ou non renseigné
 - 0 : par un autre moyen que ci-dessous
 - 1 : par une démarche personnelle auprès de l'entreprise
 - 2 : par sa famille
 - 3 : par relations personnelles
 - 4 : en passant un concours ou un examen
 - 5 : en répondant à une annonce ou en en faisant passer une (journaux, tableaux)
 - 6 : par l'ANPE, un autre organisme de placement
 - 7 : par son école, un organisme où il a suivi une formation
 - 8 : a été contacté par un employeur
 - 9 : s'est mis à son compte
-

TRULT

Mode d'obtention de l'emploi ultérieur

-
- : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
 - 0 : par un autre moyen que ci-dessous
 - 1 : par une démarche personnelle auprès de l'entreprise
 - 2 : par la famille de la personne
 - 3 : par relations personnelles
 - 4 : en passant un concours ou un examen
 - 5 : en répondant à une annonce ou en en faisant passer une (journaux, tableaux)
 - 6 : par l'ANPE, un autre organisme de placement
 - 7 : par son école, un organisme où il a suivi une formation
 - 8 : a été contacté par un employeur
 - 9 : la personne s'est mis à son compte
-

TU90

Tranche d'unité urbaine (9 postes)

-
- 0 : commune rurale
 - 1 : unité urbaine de moins de 5000 habitants
 - 2 : unité urbaine de 5000 à moins de 10000 habitants
 - 3 : unité urbaine de 10000 à moins de 20000 habitants
 - 4 : unité urbaine de 20000 à moins de 50000 habitants
 - 5 : unité urbaine de 50000 à moins de 100000 habitants
 - 6 : unité urbaine de 100000 à moins de 200000 habitants
 - 7 : unité urbaine de 200000 à moins de 2000000 habitants
 - 8 : agglomération parisienne
-

Fichiers individu et ménage

TUR5

Tranche d'unité urbaine (5 postes)

-
- 1 : commune rurale
 - 2 : unité urbaine de moins de 20000 habitants
 - 3 : unité urbaine de 20000 à moins de 200000 habitants
 - 4 : unité urbaine de 200000 habitants ou plus (sauf agglomération parisienne)
 - 5 : agglomération parisienne
-

Fichiers individu et ménage

TVOIE

Type de voie de l'établissement

TVOIEP

Type de voie de l'établissement

TYMEN82

Type de ménage (code détaillé)

 : sans objet
10 : hommes vivants seuls inactifs
11 : hommes vivants seuls actifs
20 : femmes vivants seules inactives
21 : femmes vivants seules actives
30 : ménages de plusieurs personnes sans famille principale
42 : pères d'une famille monoparentale
52 : mères d'une famille monoparentale inactives
53 : mères d'une famille monoparentale actives
60 : couples d'inactifs sans enfant
62 : couples d'inactifs avec un enfant au moins
70 : couples d'un inactif et d'une active sans enfant
72 : couples d'un inactif et d'une active avec un enfant au moins
80 : couples d'un actif et d'une inactive sans enfant et le
 mari a moins de 40 ans
81 : couples d'un actif et d'une inactive sans enfant et le
 mari a 40 ans ou plus
82 : couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant
 dont le père a moins de 40 ans
83 : couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant
 dont le père a 40 ans ou plus
84 : couples d'un actif et d'une inactive avec deux enfants
 dont le père a moins de 40 ans
85 : couples d'un actif et d'une inactive avec deux enfants
 dont le père a 40 ans ou plus
86 : couples d'un actif et d'une inactive avec trois enfants
 ou plus dont le père a moins de 40 ans
87 : couples d'un actif et d'une inactive avec trois enfants
 ou plus dont le père a 40 ans ou plus
90 : couples d'actifs sans enfant et le mari a moins de 40 ans
91 : couples d'actifs sans enfant et le mari a 40 ans ou plus
92 : couples d'actifs avec un enfant dont le père a moins de 40 ans
93 : couples d'actifs avec un enfant dont le père a 40 ans ou plus
94 : couples d'actifs avec deux enfants dont le père a moins de 40 ans
95 : couples d'actifs avec deux enfants dont le père a 40 ans ou plus
96 : couples d'actifs avec trois enfants ou plus dont le père a moins
 de 40 ans
97 : couples d'actifs avec trois enfants ou plus dont le père a
 40 ans ou plus

Fichier ménage

Remarque : les enfants célibataires du ménage sont âgés de moins
de 25 ans

TYMEN82R

Type de ménage (code regroupé)

1 : ménages d'une seule personne
2 : ménages de plus d'une personne, sans famille
3 : familles monoparentales
4 : couples sans enfant
5 : couples avec enfant(s)

Fichier ménage

Remarque : les enfants célibataires du ménage sont âgés de moins
de 25 ans

TYMEN90

Type de ménage (code détaillé)

: sans objet
10 : hommes vivants seuls inactifs
11 : hommes vivants seuls actifs
20 : femmes vivants seules inactives
21 : femmes vivants seules actives
30 : ménages de plusieurs personnes sans famille principale
42 : pères d'une famille monoparentale
52 : mères d'une famille monoparentale inactives
53 : mères d'une famille monoparentale actives
60 : couples d'inactifs sans enfant
62 : couples d'inactifs avec un enfant au moins
70 : couples d'un inactif et d'une active sans enfant
72 : couples d'un inactif et d'une active avec un enfant au moins
80 : couples d'un actif et d'une inactive sans enfant et le mari a moins de 40 ans
81 : couples d'un actif et d'une inactive sans enfant et le mari a 40 ans ou plus
82 : couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant dont le père a moins de 40 ans
83 : couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant dont le père a 40 ans ou plus
84 : couples d'un actif et d'une inactive avec deux enfants dont le père a moins de 40 ans
85 : couples d'un actif et d'une inactive avec deux enfants dont le père a 40 ans ou plus
86 : couples d'un actif et d'une inactive avec trois enfants ou plus dont le père a moins de 40 ans
87 : couples d'un actif et d'une inactive avec trois enfants ou plus dont le père a 40 ans ou plus
90 : couples d'actifs sans enfant et le mari a moins de 40 ans
91 : couples d'actifs sans enfant et le mari a 40 ans ou plus
92 : couples d'actifs avec un enfant dont le père a moins de 40 ans
93 : couples d'actifs avec un enfant dont le père a 40 ans ou plus
94 : couples d'actifs avec deux enfants dont le père a moins de 40 ans
95 : couples d'actifs avec deux enfants dont le père a 40 ans ou plus
96 : couples d'actifs avec trois enfants ou plus dont le père a moins de 40 ans
97 : couples d'actifs avec trois enfants ou plus dont le père a 40 ans ou plus

Fichiers individu et ménage

Remarque : pas de limite d'âge concernant les enfants célibataires du ménage

TYMEN90R

Type de ménage (code regroupé)

1 : ménages d'une seule personne
2 : ménages de plus d'une personne, sans famille
3 : familles monoparentales
4 : couples sans enfant
5 : couples avec enfant(s)

Fichiers individu et ménage

Remarque : pas de limite d'âge concernant les enfants célibataires du ménage

TZPIU

Tranche de ZPIU (zone de peuplement industriel ou urbain)

0 : commune hors ZPIU
1 : ZPIU de moins de 5000 habitants
2 : ZPIU de 5000 à moins de 10000 habitants
3 : ZPIU de 10000 à moins de 20000 habitants
4 : ZPIU de 20000 à moins de 50000 habitants
5 : ZPIU de 50000 à moins de 100000 habitants
6 : ZPIU de 100000 à moins de 200000 habitants
7 : ZPIU de 200000 à moins de 2000000 habitants
8 : ZPIU de Paris

Fichiers individu et ménage

ULT

Existence d'un emploi qui commence ultérieurement

1 : la personne a trouvé un emploi qui commence ultérieurement
2 : la personne n'a pas trouvé d'emploi qui commence ultérieurement ou est âgée de 75 ans et plus

VA14

Variable "fantôme" à blanc

variable "fantôme" à blanc

VB15

Perception ou non du revenu minimum d'insertion

: sans objet (FI/=2 et RECHE/=1 et SOUH/=1 et ULT/=1 et OFFICE/=1) ou (ALC=3) ou non renseigné
1 : perçoit l'allocation du revenu minimum d'insertion
2 : ne perçoit pas l'allocation du revenu minimum d'insertion

VOIE

Nom de voie de l'établissement

VOIEP

Nom de voie de l'établissement